



Bulletin Officiel

N° 5617 Lundi 28 Mai 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

UNIMED - AGO -	25
SIAME - AGO -	26
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGO -	27
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGE -	27
TELNET HOLDING - AGE -	28
TUNIS RE - AGS -	28
AIR LIQUITE - AGO -	29
AIR LIQUITE - AGE -	29

PROJET DE RESOLUTIONS

UNIMED - AGO -	30-31
SIAME - AGO -	32-34
AIR LIQUITE - AGO -	35-36

INFORMATIONS POST AGO

EURO-CYCLES	37-41
-------------	-------

RESOLUTIONS ADOPTEES

MAXULA PLACEMENT SICAV	42-43
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	44-45

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH OBLIGATAIRE	46
SICAV BH PLACEMENT	46
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	47
MAXULA PLACEMENT SICAV	47

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

48-49

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- ARTES
- SIAME
- PHENICIA SEED FUND

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Païement:

Le païement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier païement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les païements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 18-1000 en date du 19 avril 2018, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du 13 avril 2018 sous le N° 18-003, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société «unité de fabrication des médicaments» dite «UNIMED», sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19/06/2018 à 11^h,00 au siège social de la société sis à la ZI Kalaa Kébira – 4060 Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2017 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2017 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées.
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels Electriques – SIAME-

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques "SIAME", sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 31 Mai 2018 à 10 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis à la Maison de L'Entreprise, Angle Avenue Principale, rue du Lac Turkana 1053 les Berges du lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017 ;
- 2 - Examen des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 3 - Lecture et approbation des états financiers, et du rapport d'activité de la «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 4 - Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
- 6 - Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME
- 7 - Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe «SIAME» relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 8 - Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe «SIAME» arrêtés au 31/12/2017 ;
- 9 - Quitus aux administrateurs de la Société pour leur gestion au titre de l'exercice 2017 ;
- 10 - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2017 ;
- 11 - Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- 12 - Informations sur les éventuels franchissements de seuil et le déroulement de l'opération de rachat d'actions ;
- 13 - Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 09 juin 2018 à 11h00, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2017;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2017 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2017 ;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

2018 - AS - 6063

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 09 juin 2018 à 12h00, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;
2. Modification corrélative des statuts de la société ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2018 - AS - 6064

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire fixée pour le Lundi 25 juin 2018 à 17 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac- Tunis est arrêté comme suit :

1. Mise à jour des statuts de la société ; et
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2018 - AS - 6061

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** » **sont** convoqués à l'Assemblée Générale Spéciale qui aura lieu le Lundi 04 Juin 2018 à 08H30 mn , à l'Hôtel LAICO Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Election d'un membre au Conseil d'Administration pour représenter les petits porteurs pour la période 2018, 2019 & 2020.

2018 - AS - 6062

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

AIR LIQUIDE TUNISIE

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035
ARIANA

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le mercredi 30 Mai 2018, respectivement à 11 heures et 12 heures 30, Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2017,
- Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017,
- Approbation des conventions réglementées,
- Approbation de la cooptation d'un Administrateur,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Nomination d'un Co-commissaire aux comptes,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2018 - AS - 6061

AVIS DE SOCIETES

Assemblée Générale Extraordinaire

- Augmentation de capital,
- Modification des articles 6 bis, 18 et 19 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

2018 - AS - 6062

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

La société UNIMED publie ci-dessous les résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2018.

Première résolution : Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2017, et quitus aux administrateurs.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2017, approuve ce rapport dans son intégralité et donne en conséquence quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration de leur gestion durant l'exercice 2017.

2^{ème} résolution : Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2017, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017, approuve, dans leur intégralité, les états financiers dudit exercice, ainsi que les opérations constituant les conventions réglementées.

3^{ème} résolution : Affectation des résultats.

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général du commissaire aux comptes et après avoir constaté les états financiers de l'exercice 2017, les membres de l'assemblée décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat net comptable de l'exercice 2017 :	12532575	dinars
Résultats reportés antérieurs :	0	dinars
Total à affecter :	12 532 575	
dinars		
Réserves Légales :	275 000	dinars
Distribution de Dividendes	7 520 000	dinars
Réserves ordinaires	4 737575	dinars
Résultats reportés de l'exercice 2017 :		0
dinars		

Suite à cette affectation :

- Le montant des réserves légales passe de 2 925 000 dinars à 3 200 000 dinars ;
- Le montant des réserves ordinaires passe de 25 256 506 dinars à 29 994 081 dinars.

- Suite -

4^{ème} résolution : Distribution des dividendes

L'assemblée générale décide de distribuer des dividendes d'un montant de **7 520 000** dinars à prélever sur le résultat bénéficiaire de 2017.

L'assemblée décide également la mise en paiement de ces dividendes au plus tard le 15/08/2018.

Dividendes par action = 0,235 dinars

5^{ème} résolution : pouvoirs pour formalités

L'assemblée décide unanimement de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**Société Industrielle d'Appareillage Et De Matériels Electriques – SIAME-**

Siège Social : Zone Industrielle 8030-Grombalia

Projet de résolutions de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques – SIAME- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2018 :

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2017, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Deuxième résolution :

Après avoir examiné les états financiers arrêtés au 31/12/2017 et entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, lesdits états dans leur intégralité (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve l'ensemble des conventions passées dans ce cadre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Quatrième résolution :

Le poste résultats reportés, présente un solde de 2.436.178,614 dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2017 s'élevant à 1.701.418,332 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	1.701.418,332
Résultats reportés	2.436.178,614
Total	4.137.596,946
Réserve légale 5%	0,000
Réserve spéciale de réinvestissement	-350.000,000
Solde	3.787.596,946
Dividendes à distribuer (0,100 dinar /action) à prélever sur :	
- le Report à nouveau (soumis à la retenue à la source, soit 10% du nominal) et (dont 17 142,500 DT sur actions propres)	-1 404.000,000
Report à nouveau	2.383.596,946

- Suite -

Le dividende unitaire sera mis en paiement à raison de 0,100 Dinar par action, soit un montant total de 1 404 000,000 Dinars, à prélever sur les résultats reportés et qui sera soumis à la retenue à la source.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du Lundi 16/07/2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Cinquième résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du groupe SIAME de l'exercice clos le 31/12/2017, L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve, dans son intégralité, ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Sixième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31/12/2017 (bilan, état de résultat, état de flux de trésorerie et notes aux états financiers).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs de la société quitus entier, définitif, irrévocable et sans réserves, pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux administrateurs, un montant forfaitaire net de Cinq Mille Dinars (5 000 Dinars), par administrateur, au titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de 3 ans, expirant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Le Conseil d'Administration sera désormais composé comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Expiration du mandat
Mr. Mongi JELASSI	AGO 2020
Mr. Mohamed SAIDANE	AGO 2020
Mme. Inès BEN AYED	AGO 2020
Mr. Khaled ABDELKEFI	AGO 2020
Sté COTUNAL représentée par Mr. Mongi JELASSI	AGO 2020
Sté PROSID représentée par Mr. Mohamed SAIDANE	AGO 2020
Sté INTERMETAL représentée par Mme. Inès BEN AYED	AGO 2020
Sté SOTIC représentée par Mr. Khaled ABDELKEFI	AGO 2020

- Suite -

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des franchissements de seuil dans le capital de la Société et du déroulement de l'opération de rachat des actions propres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confie, autant que besoin, tous pouvoirs au représentant légal de la SIAME, pour accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt ou de publicité prescrits par la législation en vigueur concernant le procès verbal de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents.

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**AIR LIQUIDE TUNISIE**

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II – ARIANA AEROPORT - 2035
ARIANA

Projet des résolutions de la société AIR LIQUIDE TUNISIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2018.

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des états financiers sociaux de l'exercice 2017).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 7 376 397,692 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2017.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2017).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	7 376 397,692
Résultats reportés	-
Total à répartir	7 376 397,692
Répartition	
Réserves légales	- 113 987,500
Sous-total 1	7 262 410,192
Autres Réserves antérieures	124 550,635
Sous-total 2	7 386 960,827
Réserves pour réinvestissements exonérés	- 1 215 850,000
Fonds Social	- 85 000,000
Report à nouveau	- 104 030,427
Dividendes	- 5 982 080,400
Solde	-

- Suite -

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 4.100 DT pour chacune des 1 459 044 actions composant le capital social. **Le paiement sera effectué à partir du 15 juin 2018.**

CINQUIEME RESOLUTION

(Approbation de la cooptation d'Administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Monsieur Jacques Cutayar en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Nathalie Grenache pour le restant de son mandat qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'Exercice clos au 31 décembre 2017.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandats d'Administrateurs).

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats de Monsieur Jacques Cutayar et de la Banque de Tunisie.

Les mandats de Monsieur Jacques Cutayar et de la Banque de Tunisie prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2019.

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination du co-commissaire aux comptes).

L'Assemblée générale Ordinaire décide de nommer la société Conseil Audit Formation CAF Sarl membre du réseau international Price water house Coopers représentée par Madame Abir Matmti, en tant que co-commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans.co-commissaire aux comptes de la société pour un mandat de 3 ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020. La rémunération du commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

HUITIEME RESOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence)

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 50 000 Dinars par an, dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

NEUVIEME RESOLUTION

(Pouvoir).

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO**EURO-CYCLES**

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 03 mai 2018, la Société Euro-Cycles publie ci-dessous :

- I. Les résolutions adoptées.
- II. Le bilan après affectation du résultat comptable.
- III. L'état d'évolution des capitaux propres.

Résolutions adoptées**Première résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2017, et après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2017, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2017 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2017	14.096.587,971 dinars
	15.734.798,510 dinars
+ Report à nouveau ex 2016	29 831 386,481 dinars
- Provisions pour risques	200 000.000 dinars
TOTAL (1)	29 631 386,481 dinars
- Dividendes à distribuer	12.150.000,000 dinars
Résultats reportés Après affectation	17.481.386.481 dinars
TOTAL (2)	0

- Suite -

Le dividende sera mis en paiement à raison de 1,500 Dinars par action à compter du Jeudi 28 Juin 2018.

Le Montant de ces dividendes sera prélevé sur les résultats reportés arrêtés au 31/12/2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer 6 250 DT (Six mille deux cent cinquante Dinars) brut soit 5 000 DT (Cinq Mille Dinars) net de tous impôts par Membre au titre des jetons de présence alloués aux Membres du conseil pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolutions

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan Après Affectation du Résultat Comptable**BILAN****(Exprimé en Dinars)****Au 31 Décembre 2017****Notes****2017****2016****ACTIFS****ACTIFS NON COURANTS****Actifs Immobilisés**

<i>Immobilisations Incorporelles</i>	2	68 122.350	68 122.350
<i>Moins Amortissements</i>		-57 610.249	-47 892.554
<i>Valeur Comptable Nette</i>		10 512.101	20 229.796
<i>Immobilisations Corporelles</i>	2	15 872 358.951	14 252 109.785
<i>Moins Amortissements</i>		-5 062 482.968	-4 296 127.719
<i>Valeur Comptable Nette</i>		10 809 875.983	9 955 982.066
<i>Immobilisations Financières</i>	3	151 300.000	163 300.000
<i>Moins Provisions</i>		-	-

Total des actifs immobilisés		10 971 688.084	10 139 511.862
-------------------------------------	--	-----------------------	-----------------------

Autres actifs non courants

-

-

Total des actifs non courants**10 971 688.084****10 139 511.862****ACTIFS COURANTS**

4

<i>Stocks</i>	4.1	20 617 170.890	15 406 389.060
<i>Moins Provisions</i>		-	-
<i>Valeur Comptable Nette</i>		20 617 170.890	15 406 389.060
<i>Clients et Comptes Rattachés</i>	4.2	10 596 118.789	5 417 515.859
<i>Moins Provisions</i>		-104 866.004	-104 866.004
<i>Valeur Comptable Nette</i>		10 491 252.785	5 312 649.855
<i>Autres actifs courants</i>	4.3	2 500 737.473	970 002.172
<i>Placements & autres actifs financiers</i>	4.4	15 169 000.000	13 870 195.120
<i>Liquidités & Equivalents de liquidités</i>	4.5	7 312 965.537	14 775 514.450

Total des actifs courants		56 091 126.685	50 334 750.657
----------------------------------	--	-----------------------	-----------------------

TOTAL DES ACTIFS**67 062 814.769****60 474 262.519**

- Suite -**BILAN****(Exprimé en Dinars)****Au 31 Décembre**

	Notes	2017	2016
--	-------	------	------

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**CAPITAUX PROPRES**

5

Capital social		8 100 000.000	8 100 000.000
Réserves		810 000.000	810 000.000
Provisions pour risques et charges		200 000.000	-
Résultats reportés après affectation		17 481 386.481	15 734 798.510
Modifications comptables affectant les résultats reportés		- 200 000.000	-
Total des capitaux propres		26 391 386.481	24 644 798.510

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES**26 391 386.481 24 644 798.510****PASSIFS****Passifs non courants**

Emprunts	6	2 434 487.579	3 501 282.638
Autres passifs financiers			-
Provisions		200 000.000	-
Total des passifs non courants		2 634 487.579	3 501 282.638

Passifs courants

7

Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	9 821 784.584	6 674 761.332
Autres passifs courants	7.2	14 963 629.683	14 255 408.842
Concours bancaires et autres passifs financiers	7.3	13 251 526.442	11 398 011.197
Total des passifs courants		38 036 940.709	32 328 181.371

TOTAL DES PASSIFS**40 671 428.288 35 829 464.009****TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS****67 062 814.769 60 474 262.519**

- Suite -**III-TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

En dinars

DESIGNATIONS	Capital Social	Provision pour risque	Réserves légales	Résultats Reportés	Modification comptable	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
<u>Capitaux propres au 31/12/2017</u>	8 100 000		810 000	15 734 799	- 200 000	14 096 588	38 541 387
<u>Affectation du résultat 2017 (selon PV AGO du 03 Mai 2018)</u>							-
<u>Réserves légales</u>							-
<u>Résultats reportés</u>				1 946 588		- 1 946 588	0
<u>Distribution des dividendes</u>						- 12 150 000	- 12 150 000
<u>Affectation approuvé par l'AGO</u>		200 000		- 200 000			-
<u>Capitaux propres après affectation</u>	8 100 000	200 000	810 000	17 481 386	- 200 000	-	26 391 386

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**MAXULA PLACEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2018**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2017, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2017, comme suit :

(En dinars)	
Résultat d'exploitation 2017	655 857,158
Régularisation du résultat d'exploitation 2017	(27 623,392)
Report à nouveau 2016	174,803
Sommes distribuables 2017	628 408,569
Dividendes	628 253,028
Report à nouveau 2017	155,541

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2017 à **3,426 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 155,541 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende de MAXULA PLACEMENT SICAV s'effectuera à partir du **30 mai 2018** aux guichets de MAXULA BOURSE.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions MAXULA PLACEMENT SICAV.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration de MAXULA PLACEMENT SICAV des jetons de présence relatifs à l'exercice 2017 pour un montant brut de 300 dinars par administrateur et par séance.

Le montant des jetons de présence sera supporté par le gestionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2018****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2017, comme suit :

	(En dinars)
Résultat d'exploitation 2017	170 554,412
Régularisation du résultat d'exploitation 2017	(39 630,450)
Report à nouveau 2016	14,074
Sommes distribuables 2017	130 938,036
Dividendes	130 906,575
Report à nouveau 2017	31,461

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le dividende de l'exercice 2017 à **3,345 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 31,461 dinars au compte « Report à nouveau ».

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de MAXULA BOURSE, à compter du **30 mai 2018**. L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions MAXULA INVESTISSEMENT SICAV.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'allouer un montant brut de 300 dinars par administrateur et par séance au titre de jetons de présence pour l'exercice 2017.

Ces jetons de présence seront supportés par le gestionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2018, **SICAV BH OBLIGATAIRE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 un dividende de :

4,496 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à tous les guichets de la BANQUE DE L'HABITAT à partir du **jeudi 31 mai 2018** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH OBLIGATAIRE sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 31 mai 2018.

Les actionnaires auront jusqu'au **mercredi 30 mai 2018** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

2018 - AS - 6076

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BH PLACEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5
Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2018, **SICAV BH PLACEMENT** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2017 un dividende de :

1,286 dinar par action

Ce dividende sera mis en paiement à tous les guichets de la BANQUE DE L'HABITAT à partir du **jeudi 31 mai 2018** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV BH PLACEMENT sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 31 mai 2018.

Les actionnaires auront jusqu'au **mercredi 30 mai 2018** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.

2018 - AS - 6077

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 mai 2018, **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV** informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2017 :

Un dividende de 3,345 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **30 mai 2018** aux guichets de MAXULA BOURSE sise à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2018 - AS - 6078

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAXULA PLACEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 25 mai 2018, **MAXULA PLACEMENT SICAV** informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2017 :

Un dividende de 3,426 dinars par action

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **30 mai 2018** aux guichets de MAXULA BOURSE sise à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA PLACEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2018 - AS - 6079

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,861	173,922		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	118,007	118,052		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,743	100,780		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,127	103,156		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	104,009	104,044		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,515	15,520		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,559	113,601		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ***	CGF	25/02/08	1,097	1,114	1,114		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,185	102,217		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,596	1,598		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,175	42,190		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,035	57,052		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	125,698	125,899		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	123,831	124,246		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	156,878	157,688		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	570,480	573,249		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	135,719	137,104		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	141,478	142,169		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	141,874	142,540		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	121,260	121,940		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	123,591	124,624		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	173,024	174,837		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	101,941	102,303		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	106,945	106,930		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	170,296	170,560		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	148,437	148,638		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	115,337	115,737		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	120,606	121,524		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	24,441	24,580		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2366,613	2381,801		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	128,949	132,271		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	161,009	162,192		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	197,100	203,440		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,963	19,269		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5390,116	5174,915		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,898	2,911		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,470	2,476		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,265	1,273		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,154	1,156		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,193	1,197		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,203	1,206		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	130,127	131,895		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	124,434	124,609		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1144,535	1158,770		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,067	12,275		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,958	11,093		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	106,242	106,281
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	100,887	100,919
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,721	102,758
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	100,665	100,704
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	101,981	102,025
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/17	3,972	107,299	109,110	109,144
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,476	102,518
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	99,856	99,885
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	101,968	101,994
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	106,227	102,263
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,490	105,214	105,248
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,650	104,694
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,057	106,711	106,742
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,993	105,481	105,517
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	100,986	101,025
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	102,413	102,445
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,910	105,025	105,070
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	101,831	101,868
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,352	106,854	106,880
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	105,043	100,652
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,033	104,875	104,908
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	103,627	103,657
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,669	100,685

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,405	10,409
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/17	3,677	103,846	105,485	105,519
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	101,412	101,443
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	104,984	106,860	106,899
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,626	10,225
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	63,349	63,769
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	107,027	107,904
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,666	18,205
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	321,236	322,071
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	30,075	31,226	31,380
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2549,064	2524,521
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	75,500	75,837
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	55,926	55,989
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	117,673	118,152
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	108,260	108,919
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,961	10,963
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,073	12,166
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,712	15,849
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	14,860	15,047
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,203	16,290
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	13,690	13,745
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	159,312	160,885
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	148,274	149,317
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,613	9,597
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	123,247	124,278
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	87,316	95,235	96,278
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	90,784	99,830	100,943
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	99,649	96,181
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	116,867	117,695
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	99,984	100,438
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,706	10,675
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,758	107,926
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	168,885	169,520
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	102,772	116,933	117,439
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	114,481	113,317
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	121,932	122,161
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	217,137	218,335
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	192,493	193,142
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	161,985	162,406
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	25,149	25,662
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	153,512	155,264
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	112,659	124,207	127,917
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9302,953	9282,269
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,327	82,663
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1063,093	1075,453
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6142,910	6110,243
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5466,074	5373,732
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	101,335	102,557	102,643
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	115,210	128,592	129,468
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 008,753	12 141,134

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

La société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Moncef Boussannouga ZAMMOURI (F.M.B.Z. KPMG TUNISIE) et Mr Ahmed BELAIFA (Associés - M.T.B.F).

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 284 059	2 277 787
Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 983 916)	(1 916 083)
	(B.1)	300 143	361 704
Immobilisations corporelles		12 151 113	11 845 691
Amortissements des immobilisations corporelles		(7 813 937)	(7 478 257)
	(B.1)	4 337 176	4 367 434
Immobilisations financières	(B.2)	37 074 716	23 219 716
Total des actifs immobilisés		41 712 035	27 948 854
Total des actifs non courants		41 712 035	27 948 854
Actifs courants			
Stocks	(B.3)	36 742 093	42 062 170
Clients et comptes rattachés		12 998 953	16 541 610
Provisions sur comptes clients		(1 272 292)	(1 153 661)
	(B.4)	11 726 661	15 387 949
Autres actifs courants		2 352 938	4 797 528
Provisions sur autres actifs courants		(2 000)	(2 000)
	(B.5)	2 350 938	4 795 528
Placements et autres actifs financiers	(B.6)	82 806 826	91 669 578
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	9 030 511	10 467 600
Total des actifs courants		142 657 029	164 382 825
Total des actifs		184 369 064	192 331 679

BILAN

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Solde au	
		31 décembre 2017	31 décembre 2016
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		38 250 000	38 250 000
Réserves		21 200 067	10 600 067
Résultats reportés		24 346 129	29 893 393
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		83 796 196	78 743 460
Résultat de l'exercice		29 455 549	24 942 736
Total des capitaux propres avant affectation	(B.8)	113 251 745	103 686 196
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	(B.9)	350 000	350 000
Total des passifs non courants		390 000	390 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.10)	64 035 716	83 506 080
Autres passifs courants	(B.11)	6 691 358	4 749 308
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.12)	245	95
Total des passifs courants		70 727 319	88 255 483
Total des passifs		71 117 319	88 645 483
Total des capitaux propres et des passifs		184 369 064	192 331 679

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2017	31 décembre 2016
Revenus	(R.1)	215 533 408	180 618 777
Coûts des ventes	(R.2)	(176 508 517)	(147 159 120)
Marge Brute		39 024 891	33 459 657
Autres produits d'exploitation	(R.3)	1 344 913	1 232 631
Frais de distribution	(R.4)	(4 736 568)	(5 569 905)
Frais d'administration	(R.5)	(4 523 179)	(4 020 261)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(1 215 554)	(1 063 363)
Total des charges d'exploitation		(9 130 388)	(9 420 898)
Résultat d'exploitation		29 894 503	24 038 759
Charges financières nettes	(R.7)	(153 217)	(123 392)
Produits des placements	(R.8)	8 869 489	8 306 029
Autres gains ordinaires	(R.9)	67 814	67 778
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(19 487)	(29 432)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		38 659 102	32 259 742
Impôt sur les bénéfices		(9 203 553)	(5 016 928)
Résultat des activités ordinaires après impôt		29 455 549	27 242 814
Eléments extraordinaires (<i>contribution conjoncturelle</i>)	(R.11)	-	(2 300 078)
Résultat net de l'exercice		29 455 549	24 942 736

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2017	31 décembre 2016
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		29 455 549	24 942 736
Ajustements pour			
*Amortissements et provisions	(F.1)	538 168	505 294
*Reprises sur provisions		(6 031)	(24 290)
*Variation des :			
- Stocks	(F.2)	5 320 078	(19 561 017)
- Créances clients	(F.2)	3 542 657	(5 755 155)
- Autres actifs	(F.2)	2 444 591	(1 859 038)
- Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	(17 528 314)	19 064 608
*Autres ajustements			
- Plus ou moins-values de cession	(F.4)	(2 001)	(13 000)
Total des flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation		23 764 697	17 300 138
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décassements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(356 112)	(493 428)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	(F.6)	36 424	13 000
Décassements pour acquisition d'immobilisations financières	(F.7)	(13 955 000)	(6 215 462)
Encaissements sur cession d'immobilisations financières		100 000	-
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		(14 174 688)	(6 695 890)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes et autres distributions		(19 890 000)	(21 802 500)
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations de financement		(19 890 000)	(21 802 500)
Variation de trésorerie		(10 299 991)	(11 198 252)
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<i>102 137 083</i>	<i>113 335 335</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	(F.8)	<i>91 837 092</i>	<i>102 137 083</i>

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Exercice de 12 mois clos le	
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Revenus	215 533 408	180 618 777
Autres Produits d'Exploitation	1 344 913	1 232 631
Coût d'achat des Marchandises Vendus	(175 371 813)	(146 169 906)
Marge Commerciale	41 506 508	35 681 502
Autres Charges Externes	(3 800 654)	(4 574 523)
Valeur Ajoutée Brute	37 705 854	31 106 979
Charge du Personnel	(6 595 797)	(6 004 857)
Impôts et Taxes	(617 917)	(534 473)
Excédent Brut d'Exploitation	30 492 140	24 567 649
Autres Produits Ordinaires	67 814	67 778
Produits Financiers	8 869 489	8 306 029
Autres Charges Ordinaires	(84 987)	(77 318)
Charges Financières	(153 217)	(123 392)
Dotations aux Amortissements et Provisions	(532 137)	(481 004)
Impôt sur les sociétés	(9 203 553)	(5 016 928)
Résultat des activités ordinaires	29 455 549	27 242 814
Éléments extraordinaires (<i>contribution conjoncturelle</i>)	-	(2 300 078)
Résultat net de l'exercice	29 455 549	24 942 736

Notes aux Etats Financiers

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société ARTES S.A «Automobile Réseau Tunisien et Services» (ex Renault Tunisie) est une société anonyme au capital de 38 250 000 DT créée le 24 février 1947.

L'activité de la société consiste en la vente en détail des véhicules, des pièces de rechange de la marque «RENAULT» et «DACIA» et en la réparation de voitures.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de la société ARTES S.A., arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459.

II.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres méthodes d'évaluation se résument comme suit :

- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- Immobilisations

Les immobilisations acquises par ARTES S.A. sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

Nature	Taux annuels
Constructions	5 %
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	De 10% à 15%
Matériels et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	De 10% à 20%
Matériels informatiques	De 15% à 33%
Logiciels	33%

- Stocks

Les valeurs d'exploitation d'ARTES S.A. sont composées essentiellement de véhicules neufs. Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix de revient. Ce prix englobe le prix d'achat, les droits de douane, les frais de transport, les frais d'assurance, de transit et de fret.

- **Provision sur créances clients**

A chaque arrêté comptable, ARTES S.A procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsqu'ARTES S.A a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque la société ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinar Tunisien)

III.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2017 comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2016	Acq	Cession ou reclasst	Valeur brute au 31/12/2017	Amortissements cumulés/Provisions au 31/12/2016	Dotations	Reprises sur cessions	Amorts cumulés/Provisions au 31/12/2017	VCN au 31/12/2017	VCN au 31/12/2016
Concession marque	1 000 000			1 000 000	(677 501)	(50 000)		(727 501)	272 499	322 500
Logiciels	1 277 037	6 272		1 283 309	(1 238 582)	(17 833)		(1 256 415)	26 894	38 454
Fonds commercial	750			750	-	-		-	750	750
Total Immobilisations Incorporelles	2 277 787	6 272		2 284 059	(1 916 083)	(67 833)		(1 983 916)	300 143	361 704
Terrains	3 117 512			3 117 512	-			-	3 117 512	3 117 512
Constructions	1 048 962			1 048 962	(1 048 347)	(615)		(1 048 962)	-	615
AAI des constructions	3 190 066	44 527		3 234 593	(2 779 249)	(94 655)		(2 873 904)	360 689	410 817
Matériel industriel	1 087 847	1 405		1 089 252	(922 625)	(36 912)		(959 537)	129 715	165 222
Outillage industriel	108 223	2 443		110 666	(88 620)	(8 348)		(96 968)	13 698	19 603
Matériel de transport	1 063 103	22 096	(44 418)	1 040 781	(775 004)	(89 953)	9 994	(854 963)	185 818	288 099
Equipement de bureau	737 704	45 430		783 134	(664 881)	(27 394)		(692 275)	90 859	72 823
Autres immobilisations corporelles	179 701	849		180 550	(107 172)	(12 512)		(119 684)	60 866	72 529
Matériel informatique	1 021 412	41 610		1 063 022	(913 729)	(60 342)		(974 071)	88 951	107 683
AAI divers	131 247	8 787		140 034	(39 634)	(14 943)		(54 577)	85 457	91 613
Immob corporelles en cours	138 996	182 693		321 689	(138 996)			(138 996)	182 693	-
Avances et acomptes sur immob. corporelles	20 918			20 918	-			-	20 918	20 918
Total Immobilisations corporelles	11 845 691	349 840	(44 418)	12 151 113	(7 478 257)	(345 674)	9 994	(7 813 937)	4 337 176	4 367 434
Total Immob. corporelles et incorporelles	14 123 478	356 112	(44 418)	14 435 172	(9 394 340)	(413 507)	9 994	(9 797 853)	4 637 319	4 729 138

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent au 31 décembre 2017 un solde de 37 074 716 DT contre un solde de 23 219 716 DT au 31 décembre 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Acquisitions	Cession	Solde au 31/12/2017
- SIDEV	0	10 600 000		10 600 000
- WALLYS SERVICES	0	355 000		355 000
- ARTEGROS	4 999 850	-		4 999 850
- BOWDEN	100	-		100
- AUTRONIC	587 820	-		587 820
- Compagnie Internationale de Leasing	10 621	-		10 621
- ADEV	2 866 700	-		2 866 700
- ARTIMO	12 500 000	-		12 500 000
- UIB	1 485 714	-		1 485 714
- VEDEV	149 550	-		149 550
Total brut des Titres de participation	22 600 355	10 955 000		33 555 355
Titres Immobilisés	500 000	3 000 000	100 000	3 400 000
Dépôts et cautionnements	119 361	-		119 361
Total	23 219 716	13 955 000	100 000	37 074 716

B.3. Stocks

Les stocks présentent, au 31 décembre 2017, un solde de 36 742 093 DT contre un solde de 42 062 170 DT au 31 décembre 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Véhicules neufs	26 728 648	37 837 695
Pièces de rechange	54 993	113 644
Véhicules neufs en transit	9 958 452	4 110 831
Total	36 742 093	42 062 170

B.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2017 un solde net de 11 726 661 DT contre un solde net de 15 387 949DT au 31 décembre 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Clients VN et APV	11 387 788	13 154 197
Clients effets à recevoir	328 218	2 229 482
Autres clients	10 655	4 269
Clients douteux	1 272 292	1 153 662
Total brut	12 998 953	16 541 610
Provision pour dépréciation des créances clients	(1 272 292)	(1 153 661)
Total net	11 726 661	15 387 949

B.5. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 31 décembre 2017 un solde net de 2 350 938 DT contre un solde net de 4 795 528 DT au 31 décembre 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Personnel	155 767	154 172
Etat impôts et taxes	725 457	1 781 665
Avances aux fournisseurs	159 674	1 998 783
Compte de régularisation actif	1 100 077	735 495
Autres débiteurs divers	211 963	127 413
Total brut	2 352 938	4 797 528
Provision pour dépréciation des autres actifs	(2 000)	(2 000)
Total net	2 350 938	4 795 528

B.6. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 82 806 826 DT au 31 décembre 2017 contre un solde de 91 669 578 DT au 31 décembre 2016 et correspondent à des placements à court terme.

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 décembre 2017 un solde de 9 030 511 DT contre un solde de 10 467 600 DT au 31 décembre 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
ATTIJARI BANK	1 409 205	4 074 563
BT	1 198 554	876 632
ZITOUNA	243 790	5 313
ARAB TUNISIAN BANK	71 646	27 753
UIB	32 586	1 367 526
AMEN BANQUE	40 878	159 068
UBCI	293 710	89 365
ABC	20 344	20 021
STB	676 244	243 917
BNA	4 643 941	3 177 064
BIAT	286 459	302 814
BH	33 076	110 792
BTL	0	49
Chèques à encaisser	73 000	5 586
Caisse à fond fixe	7 000	7 000
CCP	78	137
Total	9 030 511	10 467 600

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2017 une valeur de 113 251 745 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvest. exonéré	Réserves spéciales de réév.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2015	38 250 000	3 825 000	515 473	59 594	30 511 783	27 384 110	100 545 960
Affectation du résultat 2015 (PV AGO du 24 juin 2016)							
- Résultats reportés	-	-	-	-	27 384 110	(27 384 110)	-
- Dividendes	-	-	-	-	(21 802 500)	-	(21 802 500)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	24 942 736	24 942 736
- Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	6 200 000	-	(6 200 000)	-	-
Capitaux propres au 31/12/2016	38 250 000	3 825 000	6 715 473	59 594	29 893 393	24 942 736	103 686 196
Affectation du résultat 2016 (PV AGO du 24 juillet 2017)							
- Résultats reportés	-	-	-	-	24 942 736	(24 942 736)	-
- Dividendes	-	-	-	-	(19 890 000)	-	(19 890 000)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	29 455 549	29 455 549
- Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	10 600 000	-	(10 600 000)	-	-
Capitaux propres au 31/12/2017	38 250 000	3 825 000	17 315 473	59 594	24 346 129	29 455 549	113 251 745

B.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent au 31 décembre 2017 un solde de 350 000 DT contre le même solde au 31 décembre 2016.

B.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2017 un solde de 64 035 716 DT contre un solde de 83 506 080 DT au 31 décembre 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Fournisseurs VN, APV divers et autres fournisseurs	27 952 721	2 159 172
Effets à payer	26 064 388	77 204 843
Fournisseurs - factures non encore parvenues	10 018 607	4 142 065
Total	64 035 716	83 506 080

B.11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent au 31 décembre 2017 un solde de 6 691 358 DT contre un solde de 4 749 308 DT au 31 décembre 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Etat - impôts et taxes	4 692 117	2 569 967
Avances et acomptes clients	186 973	466 034
Créditeurs divers	631 325	657 891
Personnel	831 350	739 872
Compte de régularisation passif	349 593	315 544
Total	6 691 358	4 749 308

B.12. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde 245 DT au 31 décembre 2017 contre un solde 95 DT au 31 décembre 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
BTK	205	95
BTL	40	-
Total	245	95

III.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus totalisent 215 533 408 DT au titre de l'exercice 2017 contre 180 618 777 DT au titre de l'exercice 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016
Ventes de véhicules neufs	208 402 413	173 712 215
Ventes pièces de rechange y compris huile	4 944 950	4 854 631
Ventes travaux atelier	1 430 525	1 403 598
Ventes garanties	514 927	441 531
Ventes de matériels extérieurs pour VN	240 593	206 802
Total	215 533 408	180 618 777

R.2. Coût des ventes

Le coût des ventes encouru au cours de l'exercice 2017 s'élève à 176 508 517 DT contre 147 159 120 DT encourus au cours de l'exercice 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016
Achats de marchandises consommées	175 376 927	146 173 627
Charges de personnel	761 940	650 093
Autres charges d'exploitation	369 650	335 400
Total	176 508 517	147 159 120

R.3. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent 1 344 913 DT au titre de l'exercice 2017 contre 1 232 631 DT au titre de l'exercice 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016
Autres activités et revenus des immeubles	1 090 879	913 059
Transfert de charges	245 933	311 864
Ventes déchets	7 533	7 473
Parking	568	235
Total	1 344 913	1 232 631

R.4. Frais de distribution

Les frais de distribution encourus au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 4 736 568 DT contre 5 569 905 DT encourus au cours de l'exercice 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016
Charge de personnel	2 507 040	2 851 332
Autres charges d'exploitation	1 851 181	2 391 098
Achats d'approvisionnements	378 347	327 475
Total	4 736 568	5 569 905

R.5. Frais d'administration

Les frais d'administration encourus au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 4 523 179 DT contre 4 020 261 DT encourus au cours de l'exercice 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016
Charges de personnel	3 326 817	2 503 431
Autres charges d'exploitation	825 189	1 157 679
Achats d'approvisionnements consommés	371 173	359 151
Total	4 523 179	4 020 261

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation encourues au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 1 215 554 DT contre 1 063 363 DT encourues au cours de l'exercice 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016
Autres charges d'exploitation	683 417	582 359
Dotations aux amortissements et aux provisions	532 137	481 004
Total	1 215 554	1 063 363

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 153 217 DT au titre de l'exercice 2017 contre 123 392 DT au titre de l'exercice 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016
Charges financières	120 389	80 892
Intérêts sur effets VN	4 218	28 630
Gains de change	-	(1 341)
Pertes de change	28 610	15 211
Total	153 217	123 392

R.8. Produits des placements

Les produits des placements réalisés au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 8 869 489 DT contre 8 306 029 DT réalisés au cours de l'exercice 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016
Dividendes reçus d'ARTEGROS	1 999 940	1 999 940
Dividendes reçus d'ADEV	-	-
Dividendes reçus de l'UIB	63 233	57 964
Autres dividendes	4 594	227 107
Produits sur placements à court terme	6 801 722	6 021 018
Total	8 869 489	8 306 029

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent 67 814 DT au titre de l'exercice 2017 contre 67 778 DT au titre de l'exercice 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016
Plus-Value sur cession voitures	2 001	13 000
Autres gains	65 813	54 778
Total	67 814	67 778

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent 19 487 DT au titre de l'exercice 2017 contre 29 432 DT au titre de l'exercice 2016, se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016
Autres pertes ordinaires	19 487	29 432
Total	19 487	29 432

R.11. Eléments extraordinaires (*contribution conjoncturelle*)

Au cours de 2016, une charge a été constatée correspondant à la contribution conjoncturelle prévue par les articles 48 et 49 de la loi des finances pour l'année 2017.

Libellé	Exercice 2017	Exercice 2016
Contribution conjoncturelle	-	2 300 078
Total	-	2 300 078

III.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

	Montants en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	345 674
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	67 833
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients	124 661
Total	538 168
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances clients	(6 031)
Total	(6 031)

F.2. Variation des actifs

Libellé	Solde au 31/12/2017 (a)	Solde au 31/12/2016 (b)	Variation (b) - (a)
Stock	36 742 092	42 062 170	5 320 078
Créances clients	12 998 953	16 541 610	3 542 657
Autres actifs	2 352 937	4 797 528	2 444 591
Variation des actifs	52 093 982	63 401 308	11 307 326

F.3. Variation des passifs

Libellé	Solde au 31/12/2017 (a)	Solde au 31/12/2016 (b)	Variation (a) - (b)
Fournisseurs et comptes rattachés	64 035 716	83 506 080	(19 470 364)
Autres dettes	6 691 358	4 749 308	1 942 050
Variation des passifs	70 727 074	88 255 388	(17 528 314)

F.4. Plus ou moins-values de cession

Libellé	Montants en DT
Plus-value de cession	2 001
Total	2 001

F.5. Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Montants en DT
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles	(356 112)
Total	(356 112)

F.6. Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles

Libellé	Montants en DT
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	36 424
Total	36 424

F.7. Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières

Libellé	Montants en DT
Titres SIDEV	10 600 000
Titres WALLYS SERVICES	355 000
Titres Immobilisés	3 000 000
Total	13 955 000

F.8. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31/12/2017
Placements à court terme	82 806 826
BTK	(205)
ATTLJARI BANK	1 409 205
BT	1 198 554
ZITOUNA	243 790
ARAB TUNISIAN BANK	71 646
UIB	32 586
AMEN BANQUE	40 878
UBCI	293 710
ABC	20 344
STB	676 244
BNA	4 643 941
BIAT	286 459
BH	33 076
BTL	(40)
Chèques à encaisser	73 000
Caisse à fond fixe	7 000
CCP	78
Total	91 837 092

IV. Engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Provisions
1- Engagements donnés			
<i>a) Garanties réelles</i>			
Cautionnement (1)	2 168 638	2 168 638	-
Total	2 168 638	2 168 638	-

(1) Cautions douanières et cautions sur marchés définitives et provisoires

V. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre des exercices 2016 et 2015 se présentent comme suit :

Libellé	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Résultat net	29 455 549	24 942 736
Nombre d'actions	38 250 000	38 250 000
Résultat par action	0.770	0.652

Le nombre d'actions en circulation est détaillé comme suit :

Date	Libellé	Actions émises	Valeur nominale	Nombre d'actions	Capital
	Nombre d'actions	38 250 000	1	38 250 000	38 250 000

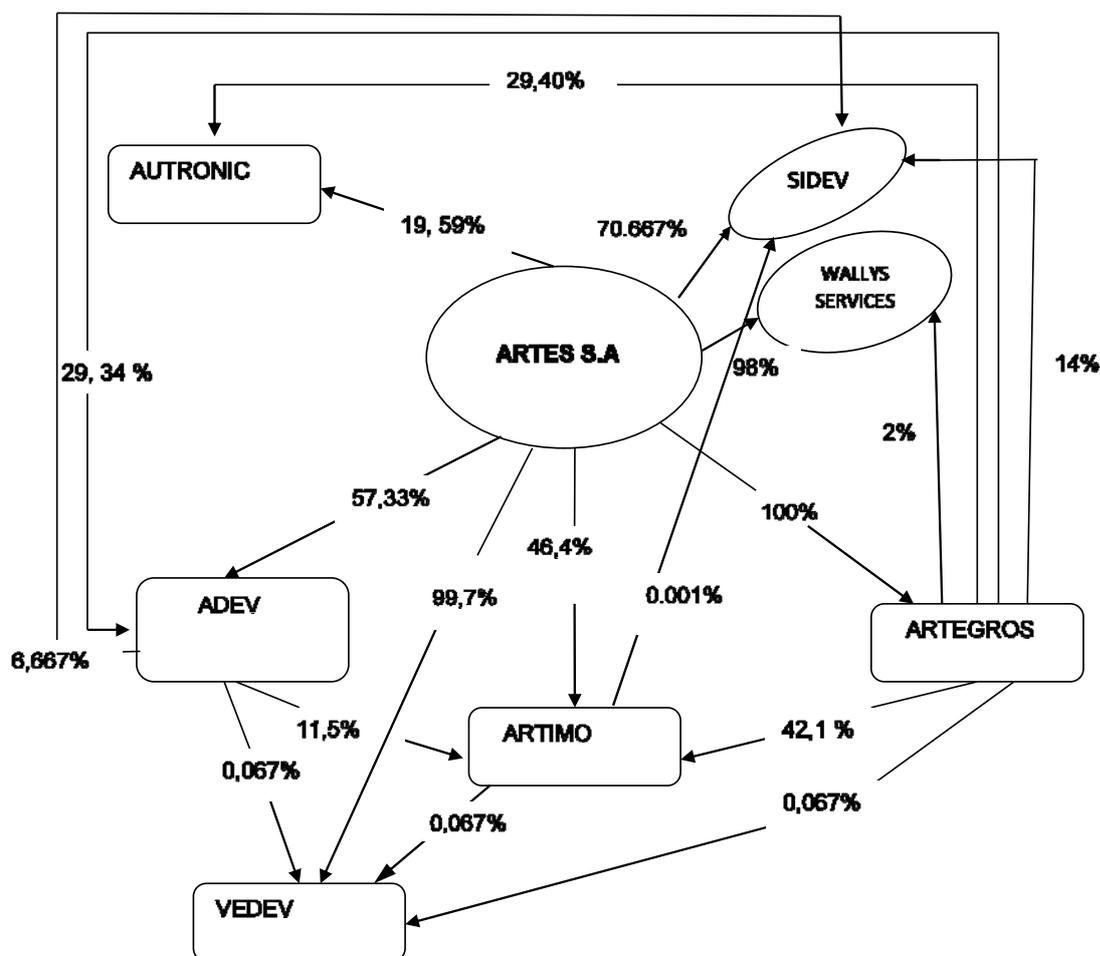
VI. Notes sur les parties liées

6.1. Parties liées

Les parties liées d'ARTES S.A sont constituées de :

1. Parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les parties liées appartenant au Groupe ARTES se présentent comme suit :



2. Parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

Les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES comprennent les sociétés suivantes : DALMAS, AFRIVISION ET SONY, AFRIVISION SERVICES, MAGHREB MOTORS, TMM, IMMOBILIER DE MAGHREB, POINT COM, MINOTERIE LA SOUKRA, ITUCY PEUGEOT, MODERN INDUSTRIE et IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT.

6.2. Transactions avec les parties liées

1. Transactions avec les parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les opérations avec les parties liées appartenant au groupe ARTES au titre de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les achats de pièces de rechange facturés par la société « ARTEGROS S.A » à la société «ARTES S.A», s'élèvent à 4 239 542 DT hors TVA. Au 31 décembre 2017, la dette du fournisseur «ARTEGROS» s'élève à 291 919 DT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les ventes réalisées avec la société « ADEV SARL » s'élèvent à 102 661 DT hors TVA. Au 31 décembre 2017, la créance du client « ADEV SARL » représente un solde débiteur de 14 178 DT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les ventes réalisées avec la société « AUTRONIC » s'élèvent à 1 334 DT hors TVA. Au 31 décembre 2017, la créance du client « AUTRONIC » présente un solde nul.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société «ARTES S.A» a perçu des dividendes au titre de l'exercice 2016 de la société «ARTEGROS SA» pour un montant total de 1 999 940 DT.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A.» a conclu avec la société «ARTIMO S.A.R.L» une convention pour la mise à disposition de cette dernière, d'une partie de son terrain sis au 39, avenue K.Pacha. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 67 804 DT en hors taxes.
- Cette même convention stipule la facturation par la société «ARTIMO S.A.R.L» à la société «ARTES S.A» du loyer du nouveau show-room et des locaux d'administration édifiés sur le terrain propriété de la société «ARTES S.A». Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, le loyer correspondant s'élève à 474 626 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39, avenue K.Pacha, signé le 31 juillet 1998 avec la société «ARTEGROS S.A». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 101 706 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ARTEGROS S.A » un avenant au contrat signé le 06 mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que les frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à «ARTEGROS S.A» s'élèvent à 250 874 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha, signé le 16 juin 2006 avec la société « ADEV SARL ». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 54 243 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ADEV SARL » un contrat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à la société «ADEV SARL» s'élèvent à 138 915 DT en hors taxes.
- Suite à l'acquisition par ARTES auprès de la société WALLYS CAR de sa participation auprès de la société WALLYS SERVICES, ARTES a repris un compte courant associé que la société cédante détenait dans la filiale et dont l'encours au 31 décembre 2017 s'élève à 95 496 DT.
- Au cours de l'exercice 2017, la société ARTES a payé des dépenses d'enregistrement ainsi que des frais divers pour le compte de sa filiale WALLYS SERVICES. Le montant payé, et figurant au niveau des créances d'ARTES au 31 décembre 2017, s'élève à un montant de 22 525 DT.
- Au 31 décembre 2017, la créance totale sur la société WALLYS SERVICES dans les comptes de la société ARTES s'élève à 118 021 DT.

2. Transactions avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

- Le chiffre d'affaires réalisé par la société « ARTES S.A » avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES, durant l'exercice 2017 au titre des ventes et des réparations de véhicules se présente comme suit :

Société	Chiffre d'affaires HT 2017	Créance au 31/12/2017
DALMAS	89 231	45 188
AFRIVISION ET SONY	1 411	1 733
ITUCY PEUGEOT	1 962	2 317
MINOTERIE LA SOUKRA	35 751	(114)
IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT	19 061	(352)
AFRI IMMOBILIERE	5 287	0
IMMOBILIER DE MAGREB	47 616	38 937
AFRIVISION	29 971	35 366
AFRIVISION SERVICES	65 932	77 839
BESTOPLAST	23 686	0
Total	319 908	200 914

- Au cours de l'exercice 2003, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et «Etablissements DALMAS et compagnies SARL » pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour l'entreposage, l'entretien et la livraison de véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale, facturée par « Etablissements DALMAS et compagnies SARL », s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la charge de loyer s'élève à 367 702 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2008, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et «IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT» pour l'utilisation d'un local sis à l'avenue Kheireddine Pacha, moyennant un loyer annuel de 150 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Au titre de l'exercice 2017, la charge de loyer s'élève à 227 159 DT en hors taxes.

- Les achats effectués par la société « ARTES S.A » auprès des autres parties liées, autres que les sociétés du groupe ARTES, durant l'exercice 2017, se présentent comme suit :

Société	Achats HT 2017	Dettes au 31/12/2017
AFRIVISION SERVICES	1 693	1 306
SONY AFRIVISION	-	360
DALMAS (Achat)	1 703	0
Total	3 396	1 666

- Au cours de l'exercice 2017, la société ARTES a cédé une voiture, qui figurait parmi ses immobilisations corporelles pour une valeur comptable nette de 34 424 DT, à la société DALMAS. La cession de cette immobilisation a été effectuée moyennant le paiement d'un montant hors taxes de 36 424 DT.

3. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

A. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération accordée au Président du Conseil d'Administration au titre de la supervision, de la planification et des conseils accordés à la société est fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 24 juin 2016. Cette rémunération s'élève à 37 500 DT net par an.
- La rémunération accordée au Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2017. La rémunération est composée d'un salaire annuel net de 210 000 dinars.
- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société au titre de jetons de présence pour l'exercice 2017 a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 juillet 2017 à un montant global de 45 000 DT, soit 5 000 DT par administrateur.
- Par ailleurs, M. Moncef Mzabi, M. Mzoughi Mzabi, M. Sadok Mzabi, la société DALMAS représentée par M. Moncef Mzabi et la société CODEV ont déclaré leur renonciation aux jetons de présence au titre de l'exercice 2016 pour un montant global de 25 000 DT.

B. Les obligations et engagements de la société « ARTES S.A. » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme :						
- Salaire / Rémunération	63 473	-	477 428	-		
- Jetons de présence						
- Renonciation aux jetons de présence					45 000 (25 000)	45 000
Total	63 473	-	477 428	-	20 000	45 000

C. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « ARTES S.A. » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- La rémunération et les avantages accordés au Président du Conseil d'Administration de la société « ARTES S.A. » par les sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales sont détaillés comme suit :

1. Par la société ARTEGROS SA : une rémunération nette de 37 500 DT par an
2. Par la société ARTIMO SARL : une rémunération nette de 37 500 DT par an
3. Par la société ADEV SARL : une rémunération nette de 37 500 DT par an.

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général de la société « ARTES S.A. » par les sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales sont détaillés comme suit :

1. Par la société ARTEGROS SA : un salaire net de 105 000 DT par an
2. Par la société ADEV SARL : un salaire net de 105 000 DT par an

VII. Evénements Postérieurs :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 avril 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU
31 DECEMBRE 2017**

Tunis, le 22 mai 2018

Messieurs les Actionnaires
de la société ARTES S.A
39, Avenue Kheireddine Pacha
1002 Tunis Belvédère

Messieurs,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ARTES S.A (« la société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 113 251 745 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 29 455 549 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Reconnaissance des revenus

Les revenus, figurant à l'état de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour un montant de 215 millions de dinars et représentant le poste le plus important de l'état de résultat, sont comptabilisés lorsque la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsque la société ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété.

Ainsi, nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit.

En réponse, nous avons examiné, évalué et testé les contrôles pertinents du cycle revenus.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information de la société que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques détaillés des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

***Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F***

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Ahmed Belaifa

Moncef Boussanouga Zammouri

Rapport Spécial

Tunis, le 22 mai 2018

Messieurs les Actionnaires
de la société ARTES S.A
39, Avenue Kheireddine Pacha
1002 Tunis Belvédère

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas avisés de l'existence de conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2017 et visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, nos travaux ont révélé l'existence des opérations suivantes conclues en 2017 et qui rentrent dans le cadre des dispositions des articles susvisés :

- Au cours de l'exercice 2017, la société ARTES a cédé une voiture, qui figurait parmi ses immobilisations corporelles pour une valeur comptable nette de 34 424 DT, à la société DALMAS. La cession de cette immobilisation a été effectuée moyennant le paiement d'un montant hors taxes de 36 424 DT.
- Suite à l'acquisition par ARTES auprès de la société WALLYS CAR de sa participation auprès de la société WALLYS SERVICES, ARTES a repris un compte courant associé que la société cédante détenait dans la filiale et dont l'encours au 31 décembre 2017 s'élève à 95 496 DT.

- Au cours de l'exercice 2017, la société ARTES a payé des dépenses d'enregistrement ainsi que des frais divers pour le compte de sa filiale WALLYS SERVICES. Le montant payé, et figurant au niveau des créances d'ARTES au 31 décembre 2017, s'élève à un montant de 22 525 DT.

Au 31 décembre 2017, la créance totale sur la société WALLYS SERVICES dans les comptes de la société ARTES s'élève à 118 021 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A. » a conclu avec la société « ARTIMO SARL » une convention pour la mise à disposition d'une partie du terrain sis au 39, avenue K. Pacha propriété de la société « ARTES S.A. ».
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 67 804 DT en hors taxes.

Cette même convention stipule la facturation par la société « ARTIMO SARL » à la société « ARTES S.A » du loyer du show-room et des locaux d'administration édifiés sur le terrain propriété de la société « ARTES S.A ». Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, le loyer correspondant s'élève à 474 626 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39, avenue K. Pacha, signé le 31 juillet 1998 avec la société « ARTEGROS S.A ». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 101 706 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « ARTEGROS S.A » un avenant au contrat signé le 06 mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A » à « ARTEGROS S.A » s'élèvent à 250 874 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K. Pacha, signé le 16 juin 2006 avec la société « ADEV SARL ». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les revenus provenant de la location de ces locaux s'élève à 54 243 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société « ARTES S.A » a conclu avec la société « ADEV SARL » un contrat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A » à la société « ADEV SARL » s'élèvent à 138 915 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2003, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et « Etablissements DALMAS et compagnies SARL » pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour l'entreposage, l'entretien et la livraison de

véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale, facturée par « Etablissements DALMAS et compagnies SARL », s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la charge de loyer s'élève à 367 702 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2008, un contrat de loyer a été établi entre « ARTES S.A. » et « IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT » pour l'utilisation d'un local sis à l'avenue Kheireddine Pacha, moyennant un loyer annuel de 150 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. La charge de loyer, relative à l'exercice 2017, s'élève à 227 159 DT en hors taxes.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

A. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération accordée au Président du Conseil d'Administration au titre de la supervision, de la planification et des conseils fournis à la société est fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 24 juin 2016. Cette rémunération s'élève à 37 500 DT net par an.
- La rémunération accordée au Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2017. La rémunération est composée d'un salaire annuel net de 210 000 dinars.
- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société au titre de jetons de présence pour l'exercice 2016 a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 juillet 2017 à un montant global de 45 000 DT, soit 5 000 DT par administrateur.
Par ailleurs, M. Moncef Mzabi, M. Mzoughi Mzabi, M. Sadok Mzabi, la société DALMAS représentée par M. Moncef Mzabi et la société CODEV ont déclaré leur renonciation aux jetons de présence au titre de l'exercice 2016 pour un montant global de 25 000 DT.

B. Les obligations et engagements de la société « ARTES S.A. » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme :						
- Rémunération / salaire	63 473	-	477 428	-		
- Jetons de présence					45 000	45 000
- Renonciation aux jetons de présence					(25 000)	
Total	63 473	-	477 428	-	20 000	45 000

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « ARTES S.A. » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- La rémunération et les avantages accordés au Président du Conseil d'Administration par les sociétés placées sous le contrôle de la société « ARTES S.A. » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales sont détaillés comme suit :
 1. Par la société ARTEGROS SA : une rémunération nette de 37 500 DT par an
 2. Par la société ARTIMO SARL : une rémunération nette de 37 500 DT par an
 3. Par la société ADEV SARL : une rémunération nette de 37 500 DT par an.

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « ARTES S.A. » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales sont détaillés comme suit :
 1. Par la société ARTEGROS SA : un salaire net de 105 000 DT par an
 2. Par la société ADEV SARL : un salaire net de 105 000 DT par an.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations à l'exception des opérations et transactions d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la société.

***Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F***

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Ahmed Belaifa

Moncef Boussanouga Zammouri

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE
ET DE MATERIELS ELECTRIQUES
-SIAME-**

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques –SIAME- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Adnène ZGHIDI.

BILAN
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS			
<u>Actifs non Courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1.1	2 759 907	2 201 445
- Amortissements	-	1 750 054	1 731 349
		<u>1 009 853</u>	<u>470 096</u>
Immobilisations corporelles	1.1	25 495 696	24 771 070
- Amortissements	-	20 957 877	20 301 501
		<u>4 537 819</u>	<u>4 469 569</u>
Immobilisations financières	1.2	7 128 753	6 702 114
- Provision	-	544 926	544 926
		<u>6 583 827</u>	<u>6 157 188</u>
Autres actifs non courants	1.3	-	-
Total des actifs non courants	1	12 131 499	11 096 853
<u>Actifs Courants</u>			
Stocks	2.1	15 606 733	11 681 398
- Provision	-	1 170 298	1 223 046
		<u>14 436 435</u>	<u>10 458 352</u>
Clients et comptes rattachés	2.2	11 919 915	12 309 704
- Provision	-	2 556 610	2 518 813
		<u>9 363 305</u>	<u>9 790 891</u>
Autres actifs courants	2.3	5 137 308	4 658 311
- Provision	-	538 860	652 521
		<u>4 598 448</u>	<u>4 005 790</u>
Placement et autres actifs financiers	2.4	14 265	6 550
- Provision	-	431	431
Liquidités et équivalents de liquidités		2 327 992	1 131 764
		<u>2 341 826</u>	<u>1 137 883</u>
Total des actifs courants	2	30 740 014	25 392 916
Total des actifs		42 871 513	36 489 769

BILAN

(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		14 040 000	14 040 000
Réserves		5 137 935	4 687 935
Autres capitaux propres		606 245	460 739
Résultats reportés		2 436 179	2 223 453
Total des capitaux propres avant résultat		<u>22 220 359</u>	<u>21 412 127</u>
Résultat de l'exercice		<u>1 701 418</u>	<u>1 633 526</u>
Total des capitaux propres	3	<u>23 921 777</u>	<u>23 045 653</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Crédit à moyen et long terme	4	1 070 515	652 142
Total des passifs non courants		<u>1 070 515</u>	<u>652 142</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	5.1	10 069 615	6 736 764
Autres passifs courants	5.2	2 110 788	2 199 318
Concours bancaires et autres passifs financiers	5.3	5 698 818	3 855 892
Total des passifs courants	5	<u>17 879 221</u>	<u>12 791 974</u>
Total des passifs		<u>18 949 736</u>	<u>13 444 116</u>
Total des capitaux propres et passifs		<u>42 871 513</u>	<u>36 489 769</u>

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en Dinars)

Notes Exercice de 12 mois clos le 31 décembre
2017 2016

PRODUITS D'EXPLOITATION

Revenus	6.1	29 486 996	23 514 568
Autres produits d'exploitation	6.2	93 881	36 951
(I) Total des revenus	6	29 580 877	23 551 519

CHARGES D'EXPLOITATION

Variation de stock des PF et des encours	6.1	652 054	- 223 151
Achats d'approvisionnements consommés	6.3 -	20 804 496	- 15 504 704
Charges de personnel	6.4 -	3 970 114	- 3 982 806
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5 -	626 232	- 42 084
Autres charges d'exploitation	6.6 -	1 394 983	- 1 947 966
(II) Total des charges d'exploitation	-	26 143 771	- 21 700 711

RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)

3 437 106 1 850 808

Charges financières nettes	6.7 -	1 880 020	- 612 366
Produits financiers	6.8	401 344	402 195
Autres gains ordinaires	6.9	53 963	134 845
Autres pertes ordinaires	6.10 -	84 042	-

RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT

1 928 351 1 775 482

Impôt sur les bénéfices	-	226 933	- 80 043
-------------------------	---	---------	----------

RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT

1 701 418 1 695 439

Eléments exceptionnels		-	- 61 913
------------------------	--	---	----------

RESULTAT NET DE L'EXERCICE

1 701 418 1 633 526

État des Flux de Trésorerie

(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
		2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
<u>Résultat net de l'exercice</u>		1 701 418	1 633 526
- Amortissements et provisions nettes de reprises	7.1.1	626 232	42 229
- Variation des stocks	7.1.2 -	3 925 335	1 991 969
- Variation des créances clients	7.1.3 -	74 325	480 067
- Variation des autres actifs	7.1.4 -	486 712	- 1 130 965
- Variation des dettes fournisseurs et des autres dettes	7.1.5	3 249 600	60 146
- Plus value / cessions d'immobilisations	-	37 800	- 8 500
- Moins value / cessions d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	7.1	1 053 078	3 068 472
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.1 -	1 362 851	- 1 104 905
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.2.2	37 800	8 500
- Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	7.2.3 -	450 000	- 250 000
- Encaissements provenant d'autres valeurs immobilisées	7.2.4	39 670	59 286
- Décaissements sur autres valeurs immobilisées	7.2.5 -	16 309	- 35 381
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	7.2 -	1 751 690	- 1 322 500
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
- Variation des emprunts (Variation des crédits de gestion CT)	7.3.1	1 699 029	- 1 140 150
- Dividendes et autres distributions	7.3.2 -	970 688	- 1 664 005
- Variations des capitaux propres (F.Social+Subv.Inv,...)	7.3.3	145 506	- 31 599
- Variations des emprunts (MT)	7.3.4	585 833	715 158
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7.3	1 459 680	- 2 120 596
<u>Variation de trésorerie</u>		761 068	- 374 624
<u>- Trésorerie au début de l'exercice</u>	-	614	374 010
<u>- Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		760 454	614

Les notes aux états financiers

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » est une société anonyme créée le 12 mai 1976 par la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz « STEG » dans le cadre de la loi 74/74.

L'activité de la société consiste à fabriquer, à commercialiser du matériel et de l'appareillage électrique (compteurs, disjoncteurs, tableaux, blocs de jonction...) et généralement, le montage des pièces détachées pouvant constituer tout appareillage électrique ou électronique.

Jusqu'au mois de juin 1998, le capital de la « SIAME » était détenu à concurrence de 72% par la « STEG ». Par décision de la « CAREP » en date du 04 mai 1998, le bloc de contrôle de 51 % a été cédé à la Société Tunisienne d'Equipements « STEQ ».

Dans le cadre de sa privatisation, il a été convenu, suivant la décision de la « CAREP » du 06 mai 1999, de procéder à la vente de 20% du capital soit 137 500 actions au profit de la société « AL MAL KUWAITI COMPANY K.S.C » et de 23.1% du capital, soit 159 048 actions, par voie d'Offre Publique de Vente.

A compter du 1^{er} Juin 1999, la valeur « SIAME » a été admise au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le capital social de la société a connu au cours des dernières années des augmentations successives, la dernière datant de 2004 a porté le capital à la somme de 14 040 000 TND.

En réponse à une demande introduite en date du 26 octobre 2009 par Mr. Mohamed Hédi Ben Ayed agissant de concert avec des personnes physiques et morales, dans les conditions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le Conseil du Marché Financier, en application de l'article 6 nouveau susvisé, a autorisé l'opération d'acquisition de 7 505 357 actions soit 53,46% du capital de la société. Le prix de cession était de 1,3 TND par action de nominal 1 TND.

2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont arrêtés et présentés conformément à la législation en vigueur et notamment au système comptable des entreprises.

Ils tiennent compte des concepts fondamentaux définis par le décret 96-2459, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Ils respectent notamment les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la « SIAME » sont préparés conformément au Système Comptable des Entreprises prévu par la loi 96-112 du 30 décembre 1996. L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont établis selon le modèle autorisé.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel.

Les méthodes comptables retenues par la « SIAME » sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmentés des frais directs.

La société a procédé à la réévaluation légale des éléments immobilisés inscrits à l'actif du bilan à la date du 31 décembre 1992, conformément aux dispositions des articles 16 à 20 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

✓ Eléments réévalués

* Constructions	5 %
* Matériel et autres	20 %

✓ Eléments non réévalués

* Constructions	5 %, 10 % & 20%
* Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 %, 15%, 20% & 33%
* Matériel de transport	20 %
* Equipement de bureaux	10 %
* Matériel informatique	10 %

Ces taux n'ont pas subi de changement par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2.2.2- PORTEFEUILLE TITRES

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Au 31 décembre 2017, il a été procédé à une estimation de leur valeur d'usage sur la base des cours boursiers pour les sociétés cotées et des états financiers disponibles de chaque société émettrice pour les sociétés non cotées. Pour la détermination de la valeur d'usage, il a été pris en compte de la valeur du marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice de ces titres.

Le portefeuille de placement a été comptabilisé à son coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2017, il a été procédé à son évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre pour les valeurs cotées et à leur juste valeur pour les titres non cotés.

Les revenus des titres de participation ou de placement de la Société Industrielle d'Appareillages et de Matériels Electriques « SIAME », sont comptabilisés dès la naissance de la créance de la société sur la société émettrice.

Les plus-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en produits à la date de leur réalisation. Les plus-values latentes sur titres de participation ou de placement ne sont pas portées parmi les produits conformément à la convention de prudence.

Les moins-values de cession des titres de participation et des placements courants, sont constatées en charges à la date de leur réalisation. Les moins-values latentes sur titres de participation et de placement sont provisionnées.

2.2.3- STOCKS

Les stocks de la « SIAME » sont évalués comme suit :

- Les stocks des pièces fabriquées, des pièces en cours de fabrication et des sous-ensembles finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les stocks des produits finis sont valorisés au coût de production hors taxes déductibles,
- Les matières et articles achetés par la société sont valorisés au prix moyen pondéré.

Conformément à l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales, la société a procédé à l'inventaire physique des stocks et des valeurs disponibles et réalisables pour les besoins de l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2017.

2.2.4- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La subvention enregistrée par la « SIAME » correspond à des biens d'équipement amortissables et des frais de formation réalisés dans le cadre de la mise à niveau.

Ce compte comprend le montant net des subventions d'investissement non encore imputé sur le compte de résultat.

La subvention des biens amortissables est rapportée aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement y afférentes.

En revanche, la partie relative aux charges spécifiques est rapportée aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

2.2.5- PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La « SIAME » a présenté ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 de la même manière que l'exercice précédent.

2.3- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société « SIAME » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.4- REGIME FISCAL

La « SIAME » exerce son activité sous le régime partiellement exportateur. Elle bénéficie en conséquence des avantages liés à l'exportation conformément à la législation en vigueur.

En matière de taxe de formation professionnelle, elle est soumise au taux réduit de 1%, vu qu'elle exerce dans l'activité des industries manufacturières.

2.5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs, il convient de noter que le conseil d'administration en date du 23 février 2018 a autorisé la cession de la totalité des titres de participation dans la société « SAS MAYTEL » soit 8 000 actions pour un prix forfaitaire de 300 000 €.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 18 avril 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE -1- ACTIFS NON COURANTS

La valeur brute des actifs non courants s'élevant à 35 564 695TND au 31 décembre 2017 contre 33 854 968TND au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.1	2 759 907	2 201 445	558 462
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		25 495 696	24 771 070	724 626
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1.2	7 128 753	6 702 114	426 639
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1.3	180 339	180 339	-
TOTAL		35 564 695	33 854 968	1 709 727

Les actifs non courants nets des amortissements et des provisions ont atteint 12 131 499 TND au 31 décembre 2017 contre 11 096 853TND à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 009 853	470 096	539 757
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 537 819	4 469 569	68 250
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	6 583 827	6 157 188	426 639
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	-	-	-
TOTAL	12 131 499	11 096 853	1 034 646

1.1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2017

Désignation	Valeur brute				Amortissement				V C N
	Début Exercice	Acquisitions	Reclassement/ Cession	Total	Début Exercice	Dotation	Régularisations	Cumul Amts	
1 - Immobilisations Incorporelles	2 201 445	558 462	-	2 759 907	1 731 349	18 705	-	1 750 054	1 009 853
Investissement de recherche et de développement	517 004	-	-	517 004	517 004	-	-	517 004	-
Concessions, marques, brevets et licences	1 003 932	-	-	1 003 932	1 003 932	-	-	1 003 932	-
Logiciels	215 176	71 639	-	286 815	210 413	18 705	-	229 118	57 697
Activités de développement en cours	465 333	486 823	-	952 156	-	-	-	-	952 156
2 - Immobilisations Corporelles	24 771 070	804 389	79 763	25 495 696	20 301 501	736 139	79 763	20 957 877	4 537 819
2.1 Terrain	51 279	-	-	51 279	-	-	-	-	51 279
2.2 Constructions	4 801 662	-	-	4 801 662	3 007 230	172 440	-	3 179 670	1 621 992
Bâtiments industriels	4 161 351	-	-	4 161 351	2 510 614	153 712	-	2 664 326	1 497 025
Bâtiments administratifs	501 831	-	-	501 831	452 755	15 200	-	467 955	33 876
Installations générales, agencements et aménagements	138 480	-	-	138 480	43 861	3 528	-	47 389	91 091
2.3 Matériels & Outillages	16 365 598	264 791	-	16 630 389	14 741 694	390 846	-	15 132 540	1 497 849
2.3.1 Matériels Industriels	8 747 567	75 312	-	8 822 879	7 636 915	196 935	-	7 833 850	989 029
2.3.2 Outillages industriels	5 532 762	121 280	-	5 654 042	5 194 679	117 739	-	5 312 418	341 624
2.3.3 Pièces de rechange et outillages Immobilisés	2 085 269	68 199	-	2 153 468	1 910 100	76 172	-	1 986 272	167 196
Pièces de rechange immobilisées	1 845 275	61 531	-	1 906 806	1 677 625	69 879	-	1 747 504	159 302
Petits outillages immobilisés	239 994	6 668	-	246 662	232 475	6 293	-	238 768	7 894
2.4 Matériels de transport	820 127	238 584	79 763	978 948	630 566	94 364	79 763	645 167	333 781
Matériels de transport de biens	140 152	-	-	140 152	140 152	-	-	140 152	-
Matériels de transport de personnes	679 975	238 584	79 763	838 796	490 414	94 364	79 763	505 015	333 781
2.5 Autres Immobilisations Corporelles	2 323 860	59 823	-	2 383 683	1 922 011	78 489	-	2 000 500	383 183
2.5.1 Agencements, aménagement et installations	1 269 945	4 266	-	1 274 211	928 688	34 133	-	962 821	311 390
2.5.2 Matériels de bureaux	1 051 101	55 557	-	1 106 658	990 509	44 356	-	1 034 865	71 793
2.5.3 Immobilisation chez tiers	2 814	-	-	2 814	2 814	-	-	2 814	-
2.6 Immobilisation corporelles en cours	408 544	241 191	-	649 735	-	-	-	-	649 735
Total général	26 972 515	1 362 851	79 763	28 255 603	22 032 850	754 844	79 763	22 707 931	5 547 672

1.2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élevaient au 31 décembre 2017 à 7 128 753TND contre 6 702 114TND au 31 décembre 2016. Le détail de cette rubrique est le suivant :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
TITRES DE PARTICIPATION	1.2.1	6 893 634	6 443 634	450 000
EMPRUNT NATIONAL		12 000	16 000	- 4 000
PRÊTS PERSONNELS	1.2.2	75 549	85 022	- 9 473
DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT	1.2.3	147 570	157 458	- 9 888
TOTAL		7 128 753	6 702 114	426 639

1.2.1- TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille titres de la« SIAME » s'élevait au 31 décembre 2017 à 6 893 634TND. Il se détaille ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
SIALE	129 250	129 250	-
CELEC	88 000	88 000	-
SERPAC	750	750	-
ELECTRICA	825 595	825 595	-
CONTACT	2 529 850	2 529 850	-
EPICORPS	36 263	36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	50 000	-
SITEL	597 670	597 670	-
SIAME INTERNATIONAL	149 990	149 990	-
SAS MAYETEL	34 816	34 816	-
INNOV-ALLIANCE-TECH	150 000	-	150 000
TOUTALU	2 301 450	2 001 450	300 000
TOTAL	6 893 634	6 443 634	450 000

- Les acquisitions de la période se présentent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2017
ACQUISITION ACTIONS INNOV-ALLIANCE-TECH	150 000
ACQUISITION ACTIONS TOUTALU	300 000
TOTAL	450 000

Le tableau suivant détaille l'affectation des provisions estimées à 471 456 TND :

DESIGNATION	En TND		
	BRUT	PROVISION	VCN
SIALE	129 250	- 129 250	-
CELEC	88 000	- 88 000	-
SERPAC	750	- 750	-
ELECTRICA	825 595	-	825 595
CONTACT	2 529 850	-	2 529 850
EPICORPS	36 263	- 36 263	-
MAISON DE LA PEINTURE	50 000	- 50 000	-
SITEL	597 670	-	597 670
SIAME INTERNATIONAL	149 990	-	149 990
SAS MAYETEL	34 816	-	34 816
INNOV-ALLIANCE-TECH	150 000	-	150 000
TOUTALU	2 301 450	- 167 193	2 134 257
TOTAL	6 893 634	- 471 456	6 422 178

1.2.2- PRETS AU PERSONNEL

La variation des prêts au personnel se présente au titre de 2017 comme suit :

DESIGNATION	En TND				
	31/12/2016	OCTROI	REMBOURSEMENT	APUREMENT	31/12/2017
PRÊTS AU PERSONNEL BRUT	85 022	30 197	39 670	-	75 549
PROVISIONS PRÊTS AU PERSONNEL	-	-	-	-	-
TOTAL NET DE PROVISION	85 022	30 197	39 670	-	75 549

1.2.3- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

Le compte dépôts et cautionnements présente au 31 décembre 2017 un solde débiteur de 147 570 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
CAUTIONS DOUANE	92 552	92 283	269
CONSIGNATION CONTENEURS	51 743	61 900	- 10 157
DIVERS CAUTIONNEMENTS	3 275	3 275	-
TOTAL	147 570	157 458	- 9 888

Au 31 décembre 2017, les provisions constituées au titre de cette rubrique totalisent 73 470 TND.

1.3- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants affichent au 31 décembre 2017 un solde nul, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	RESORPTION	VALEUR NETTE
ESSAIS DE DIVERS TYPES DE PRODUITS	180 339	180 339	-
TOTAL	180 339	180 339	-

NOTE -2- ACTIFS COURANTS

Les actifs courants ont atteint 30 740014TND au 31 décembre 2017 contre 25 392 916TND au 31 décembre 2016. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
STOCKS	2.1	14 436 435	10 458 352	3 978 083
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	2.2	9 363 305	9 790 891	- 427 586
AUTRES ACTIFS COURANTS	2.3	4 598 448	4 005 790	592 658
PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	2.4	2 341 826	1 137 883	1 203 943
TOTAL		30 740 014	25 392 916	5 347 098

2.1- STOCK

La valeur nette du stock est passée de 10 458 352TND au 31 décembre 2016 à 14 436 435 TND au 31 décembre 2017 dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE
MATIÈRES PREMIÈRES	1 017 201	- 124 761	892 440
PIÈCES COMPOSANTES	9 365 063	- 411 585	8 953 478
PIÈCES FABRIQUÉES	816 596	- 102 935	713 661
PRODUITS CONSOMMABLES	323 124	- 29 193	293 931
PRODUITS FINIS	4 084 749	- 501 824	3 582 925
TOTAL	15 606 733	- 1 170 298	14 436 435

2.2- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017, une valeur nette de 9 363 305TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
STEG	3 332 024	3 175 022	157 002
CLIENTS LOCAUX	1 642 082	2 536 100	- 894 018
CLIENTS ÉTRANGERS	3 758 615	3 257 092	501 523
CLIENTS EFFETS À RECEVOIR	502 990	725 538	- 222 548
CLIENTS DOUTEUX - EFFETS ET CHEQUES IMPAYÉS	2 684 204	2 615 952	68 252
TOTAL	11 919 915	12 309 704	- 389 789
PROVISIONS	- 2 556 610	- 2 518 813	- 37 797
ENCOURS CLIENTS NETS	9 363 305	9 790 891	- 427 586

Les provisions pour dépréciation des comptes clients ont enregistré une augmentation de 1,5% en passant de 2 518 813TND au 31 décembre 2016 à 2 556 610TND au 31 décembre 2017.

2.3- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 31 décembre 2017 à 4 598 448 TND contre 4 005 790 TND au 31 décembre 2016.

La variation de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
FOURNISSEURS DEBITEURS	388 935	232 440	156 495
AVANCE FOURNISSEUR	539 986	626 080	- 86 094
ACOMPTES AU PERSONNEL	88 143	81 697	6 446
ETAT, IMPOTS ET TAXES	2 089 294	1 798 074	291 220
DEBITEURS DIVERS	1 685 859	995 151	690 708
PRODUITS A RECEVOIR	197 138	122 423	74 715
COMPTES D'ATTENTE	37 379	733 478	- 696 099
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	110 574	68 968	41 606
TOTAL BRUT	5 137 308	4 658 311	478 997
PROVISION POUR DEPRECIATION DES COMPTES FOURNISSEURS	-	- 97 957	97 957
PROVISION POUR DEPRECIATION DES DEBITEURS DIVERS	- 538 860	- 538 860	-
PROVISION POUR DEPRECIATION SUR REPORT IS	-	- 13 002	13 002
PROVISION POUR DEPRECIATION AUTRES COMPTES DEBITEURS	-	- 2 702	2 702
TOTAL PROVISION	- 538 860	- 652 521	113 661
TOTAL NET	4 598 448	4 005 790	592 658

2.4- PLACEMENTS ET LIQUIDITES

Les placements et liquidités ont atteint au 31 décembre 2017, 2 341 826 TND contre 1 137 883 TND au 31 décembre 2016 détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
PLACEMENTS	10 265	2 550	7 715
PARTIE COURANTE/EMPRUNT NATIONAL	4 000	4 000	-
VALEURS A L'ENCAISSEMENT	1 567 416	1 103 302	464 114
BANQUES ET CAISSES	760 576	28 462	732 114
PROVISIONS	- 431	- 431	-
TOTAL	2 341 826	1 137 883	1 203 943

NOTE -3- CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2017 à 23 921777TND détaillés comme suit :

RUBRIQUE	31/12/2016	MVTS	31/12/2017
CAPITAL	14 040 000	-	14 040 000
ACTIONS RACHETEES	- 171 425	-	- 171 425
S/TOTAL 1	13 868 575	-	13 868 575
RESERVE LEGALE	1 404 000	-	1 404 000
RESERVE STATUTAIRE	300 000	-	300 000
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	925 238	-	925 238
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	1 969 958	450 000	2 419 958
AUTRES COMPLEMENTS D'APPORT	- 203 322	-	- 203 322
PRIME D'EMISSION	463 486	-	463 486
S/TOTAL 2	4 859 360	450 000	5 309 360
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	427 748	- 21 923	405 825
RESERVE POUR FONDS PERDUS	29 113	- 5 245	23 868
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	3 878	172 674	176 552
S/TOTAL 3	460 739	145 506	606 245
RESULTATS REPORTEES	2 223 453	212 726	2 436 179
S/TOTAL 4	2 223 453	212 726	2 436 179
TOTAL CAPITAUX AVANT RESULTAT	21 412 127	808 232	22 220 359
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 633 526	67 892	1 701 418
TOTAL CAPITAUX AVANT AFFECTATION	23 045 653	876 124	23 921 777

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Rubrique	CAPITAL	RESULTATS REPORTES	RESULTATS REPORTES/ACTIO NS PROPRES	ACTIONS RACHETEES	RESERVE LEGALE	RESERVE STATUTAIRE	RVE SPE. REEVAL.	AUTRES COMPL. D'APPORT	PRIME D'EMISSION	RVE POUR FONDS SOCIAL	RVE FONDS PERDUS	SUBV. D'INVEST.	RVES SPE. REINVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
Solde au 31/12/2016	14 040 000	2 097 236	126 217	- 171 425	1 404 000	300 000	925 238	-203 322	463 486	427 748	29 113	3 878	1 969 958	1 633 526	23 045 653
AFFECTATION DU RESULTAT DE 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	450 000	- 450 000	-
RESERVE POUR FONDS SOCIAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 21 923	-	-	-	-	- 21 923
RESERVE POUR FONDS PERDUS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 5 245	-	-	-	- 5 245
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	172 674	-	-	172 674
RESULTATS REPORTES	-	200 726	12 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 212 726	-
AUTRES COMPLEMENTES D'APPORT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RACHAT D'ACTIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 970 800	- 970 800
REVENTE D'ACTIONS PROPRES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AUGMENTATION DE CAPITAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RESULTAT 2017														1 701 418	1 701 418
Solde au 31/12/2017	14 040 000	2 297 962	138 217	- 171 425	1 404 000	300 000	925 238	-203 322	463 486	405 825	23 868	176 552	2 419 958	1 701 418	23 921 777

NOTE -4- PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique s'élève à 1 070 515 TND au 31 décembre 2017, contre 652 142 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle regroupe le solde à plus d'un an des crédits bancaires à moyen terme. Son détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
CRÉDIT ATTIJARI	1 070 515	652 142	418 373
TOTAL	1 070 515	652 142	418 373

NOTE -5- PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017, 17 879 221 TND contre 12 791 974 TND à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5.1	10 069 615	6 736 764	3 332 851
AUTRES PASSIFS COURANTS	5.2	2 110 788	2 199 318	- 88 530
PASSIFS FINANCIERS	5.3	5 698 818	3 855 892	1 842 926
TOTAL		17 879 221	12 791 974	5 087 247

5.1- FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2017, ce poste s'élève à 10 069 615 TND contre 6 736 764 TND au 31 décembre 2016, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
FOURNISSEURS	8 241 464	5 665 402	2 576 062
FOURNISSEURS, EFFET A PAYER	1 653 236	966 371	686 865
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	174 915	104 991	69 924
TOTAL	10 069 615	6 736 764	3 332 851

5.2- AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2017, 2 110 788 TND contre 2 199 318 TND au 31 décembre 2016. La variation enregistrée au niveau de cette rubrique s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	31/12/2017	31/12/2016	VARIATION
CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTES	98 557	-	98 557
PERSONNEL	556 041	523 371	32 670
ETAT, IMPOTS ET TAXES	687 907	958 809	- 270 902
DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	32 820	32 708	112
AUTRES CHARGES A PAYER	407 661	336 488	71 173
CNSS ET ASSURANCE GROUPE	309 122	329 262	- 20 140
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES	18 680	18 680	-
TOTAL	2 110 788	2 199 318	- 88 530

5.3- CONCOURS BANCAIRES& AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2017, le solde de cette rubrique totalisant 5 698 818 TND se compose des postes suivants :

DESIGNATION	NOTE	En TND	
		31/12/2017	31/12/2016
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	5.3.1	5 698 696	3 826 816
CONCOURS BANCAIRES		122	29 076
TOTAL		5 698 818	3 855 892

5.3.1-AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Les autres passifs financiers s'élevant au 31 décembre 2017 à 5 698 696TND se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND	
	31/12/2017	31/12/2016
<u>CRÉDITS LIÉS AU CYCLE D'EXPLOITATION</u>	<u>5 400 000</u>	<u>3 700 971</u>
FINANCEMENTS DE STOCKS	1 700 000	900 000
FINANCEMENTS EN DEVISES	1 000 000	650 971
PRE-FINANCEMENT EXPORT	2 700 000	2 150 000
<u>CMT ÉCHÉANCES À - D'UN AN</u>	<u>298 696</u>	<u>125 845</u>
CMT ÉCHÉANCES - D'UN AN	286 032	118 572
CMT INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS	12 664	7 273
TOTAL	5 698 696	3 826 816

NOTE -6- COMPTES DE RESULTAT

L'exercice 2017 s'est clôturé par un résultat bénéficiaire net de 1 701 418 TND. Il s'analyse comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En TND		
		2017	2016	VARIATION
REVENUS	6.1	29 486 996	23 514 568	5 972 428
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET ENCOURS	6.1	652 054	- 223 151	875 205
PRODUCTION		30 139 050	23 291 417	6 847 633
ACHATS CONSOMMÉS	6.3	- 20 804 496	- 15 504 704	- 5 299 792
MARGE / COUT MATIÈRES		9 334 554	7 786 713	1 547 841
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6.2	93 881	36 951	56 930
CHARGES DE PERSONNEL	6.4	- 3 970 114	- 3 982 806	12 692
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	6.5	- 626 232	- 42 084	- 584 148
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	6.6	- 1 394 983	- 1 947 966	552 983
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 437 106	1 850 808	1 586 298
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	6.7	- 1 880 020	- 612 366	- 1 267 654
PRODUITS FINANCIERS	6.8	401 344	402 195	- 851
AUTRES GAINS ORDINAIRES	6.9	53 963	134 845	- 80 882
AUTRES PERTES ORDINAIRES		- 84 042	-	- 84 042
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. AVANT IMPÔT		1 928 351	1 775 482	152 869
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		- 226 933	- 80 043	- 146 890
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORD. APRES IMPÔT		1 701 418	1 695 439	5 979
ELEMENTS EXCEPTIONNELS		-	- 61 913	61 913
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 701 418	1 633 526	67 892

6.1- PRODUCTION

La production est passée de 23 291 417 TND en 2016 à 30 139 050 TND en 2017. Cette variation s'analyse comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	2017	2016	variation
VENTES LOCALES	13 223 000	11 827 578	1 395 422
VENTES STEG	5 840 786	3 977 661	1 863 125
VENTES EXPORT	10 423 210	7 709 329	2 713 881
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	29 486 996	23 514 568	5 972 428
VARIATION DES STKS DES PDTS FINIS & ENC.	652 054	- 223 151	875 205
TOTAL PRODUCTION	30 139 050	23 291 417	6 847 633

6.2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste totalise au titre de l'exercice 2017, 93 881 TND détaillés comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	2017	2016	VARIATION
PRODUITS DIVERS (LOYERS)	35 118	33 172	1 946
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS INSCRITE AU RÉSULTAT	58 763	3 779	54 984
TOTAL	93 881	36 951	56 930

6.3- ACHATS CONSOMMES

Les achats consommés ont atteint au titre de 2017, 20 804 496 TND contre 15 504 704TND au titre de l'exercice 2016, enregistrant ainsi une hausse de 5 299 792 TND dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	En TND		
	2017	2016	VARIATION
ACHAT MATIERES PREMIERES ET PIÈCES COMPOSANTES	22 754 353	13 210 359	9 543 994
ACHAT MATIERES CONSOMMABLES ET EMBALLAGES	526 928	369 741	157 187
VARIATION DE STOCK	- 3 273 281	1 768 817	- 5 042 098
ACHATS NON STOCKES	539 870	515 380	24 490
ACHATS DE MARCHANDISES	266 905	301 454	- 34 549
RRR/ACHATS	- 779	- 656 247	655 468
TRANSFERT DE CHARGES	- 9 500	- 4 800	- 4 700
TOTAL	20 804 496	15 504 704	5 299 792

6.4- CHARGES DU PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice 2017 à 3 970 114TND contre 3 982 806 TND en 2016. La variation se présente ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	2017	2016	VARIATION
SALAIRES ET COMPLÈMENTS DE SALAIRES	2 819 262	2 694 407	124 855
AVANTAGES EN NATURE	14 468	14 147	321
INDEMNITÉS	410 995	395 213	15 782
CONGÉS	205 839	215 735	- 9 896
CHARGES PATRONALES (CNSS ET ASSURANCE GROUPE)	713 297	663 304	49 993
TRANSFERT DE CHARGES	- 193 747	-	- 193 747
TOTAL	3 970 114	3 982 806	- 12 692

6.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Cette rubrique totalise 626 232TND au titre de l'exercice 2017ainsi détaillés :

DESIGNATION	En TND		
	2017	2016	VARIATION
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. INCORPORELLES	18 705	4 145	14 560
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS IMMO. CORPORELLES	736 139	707 695	28 444
DOTATION RESORPTION CHARGES A REPARTIR	-	25 007	- 25 007
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DE STOCKS	1 170 298	1 223 047	- 52 749
DOTATION PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	37 797	58 280	- 20 483
TOTAL DOTATIONS	1 962 939	2 018 174	- 55 235
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES STOCKS	- 1 223 046	- 1 754 458	531 412
REPRISE SUR PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	-	- 221 632	221 632
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION A. A. COURANTS	- 113 661	-	- 113 661
REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	-	-	-
TOTAL REPRISES	- 1 336 707	- 1 976 090	639 383
TOTAL	626 232	42 084	584 148

6.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une diminution de 552 983 TND, en passant de 1 947 966TND au titre de 2016 à 1 394 983TND au titre de 2017.

Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	2017	2016	VARIATION
FOURNITURES DE BUREAUX	16 167	16 163	4
SOUS TRAITANCE	6 233	-	6 233
LOCATIONS	7 312	11 945	- 4 633
ENTRETIENS ET REPARTIONS	146 021	174 194	- 28 173
PRIMES D'ASSURANCE	76 849	76 098	751
ETUDES RECHERCHE DOCUMENTATION ET ABONNEMENT	28 193	8 775	19 418
HONORAIRES	205 333	207 862	- 2 529
COMMISSIONS SUR VENTES	92 477	54 765	37 712
SÉMINAIRES ET FORMATION	20 134	10 950	9 184
PUBLICITÉ, FOIRES ET RELATIONS PUBLIQUES	30 788	16 013	14 775
TRANSPORTS	204 143	172 258	31 885
MISSIONS, DÉPLACEMENTS, RESTAURATION ET RÉCEPTION	173 298	176 280	- 2 982
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMUNICATION	34 642	41 187	- 6 545
COMMISSIONS BANCAIRES	108 347	89 607	18 740
PÉNALITÉS	16 590	338 953	- 322 363
JETONS DE PRÉSENCES	50 000	48 000	2 000
IMPÔTS ET TAXES	279 537	574 724	- 295 187
CHARGES LIÉES À MODIFICATION COMPTABLE	- 6 025	5 815	- 11 840
TRANSFERT DE CHARGES	- 95 056	- 75 623	- 19 433
TOTAL	1 394 983	1 947 966	- 552 983

6.7- CHARGES FINANCIERES NETTES

En 2017, cette rubrique a enregistré une augmentation de 1 267 654TND en passant de 612 366 TND en 2016 à 1 880 020 TND en 2017. Cette variation se détaille comme suit :

DESIGNATION	En TND		
	2017	2016	VARIATION
INTÉRÊTS SUR PREFINANCEMENT EXPORT	157 614	115 286	42 328
INTÉRÊTS SUR FINANCEMENTS DE STOCKS	81 901	51 011	30 890
INTÉRÊTS SUR COMPTE COURANT	18 160	3 705	14 455
INTÉRÊTS SUR ESCOMPTE	232 738	164 788	67 950
INTÉRÊTS SUR AUTRES CRÉDITS EXPLOITATION	80 093	25 830	54 263
PERTE DE CHANGE	1 877 030	679 546	1 197 484
GAIN DE CHANGE	- 630 517	- 440 752	- 189 765
INTÉRÊTS SUR CMT	84 748	29 139	55 609
RÉMUNÉRATION DE COMPTE COURANT	- 21 747	- 16 332	- 5 415
PERTE/DES ELEMENTS FINANCIERS	-	145	- 145
TOTAL	1 880 020	612 366	1 267 654

6.8- PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers totalisant 401344TND en 2017 se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	2017	2016	VARIATION
DIVIDENDES REÇUS	401 344	402 195	- 851
TOTAL	401 344	402 195	- 851

6.9- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent en 2017 à 53 963TND contre 134 845 TND en 2016 et se détaillent ainsi :

DESIGNATION	En TND		
	2017	2016	VARIATION
PRODUIT NET SUR CESSION DES IMMOBILISATIONS	37 800	8 500	29 300
AUTRES GAINS ORDINAIRES	16 163	126 345	- 110 182
TOTAL	53 963	134 845	- 80 882

Les autres gains ordinaires résultent de l'apurement de dettes qui ne sont plus exigibles et d'anciens comptes de passifs conformément aux décisions du conseil d'administration du 18 avril 2018.

6.10- AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent en 2017 à 84042TND :

DESIGNATION	En TND		
	2017	2016	VARIATION
AUTRES PERTES ORDINAIRES	84 042	-	84 042
TOTAL	84 042	-	84 042

Les autres pertes ordinaires résultent de l'apurement de créances et d'anciens comptes d'actifs conformément aux décisions du conseil d'administration du 18 avril 2018.

NOTE -7- FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2017, la variation de trésorerie de la société « SIAME » s'est soldée pour 761 068TND contre - 374 624TND au 31 décembre 2016, ainsi ventilée:

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	1 053 078	3 068 472
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- 1 751 690	- 1 322 500
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	1 459 680	- 2 120 596
TOTAL	761 068	- 374 624

7.1.1- AJUSTEMENTS POUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	626 232	42 084
PROVISION POUR DEPRECIATION DES ELEMENTS FINANCIERS	-	145
REPRISE / ELEMENTS FINANCIERS	-	-
TOTAL	626 232	42 229

7.1.2- VARIATION DES STOCKS

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
STOCKS N-1	11 681 398	13 673 367
STOCKS N	- 15 606 733	- 11 681 398
TOTAL	-3 925 335	1 991 969

7.1.3- VARIATION DES CREANCES CLIENTS

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N-1	12 309 704	12 811 550
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES N	- 11 919 915	- 12 309 704
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N-1	1 103 302	1 081 523
VALEURS A L'ENCAISSEMENTS N	- 1 567 416	- 1 103 302
TOTAL	- 74 325	480 067

7.1.4- VARIATION DES AUTRES ACTIFS

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
AUTRES ACTIFS COURANTS N-1	4 658 311	3 531 346
AUTRES ACTIFS COURANTS N	- 5 137 308	- 4 658 311
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N-1	6 550	2 550
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS N	- 14 265	- 6 550
TOTAL	- 486 712	-1 130 965

7.1.5- VARIATION DES DETTES FOURNISSEURS ET DES AUTRES DETTES

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
AUTRES PASSIFS COURANTS N-1	- 2 199 318	- 2 426 191
AUTRES PASSIFS COURANTS N	2 110 788	2 199 318
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES N-1	18 680	240 312
PROVISIONS COURANTES POUR RISQUES ET CHARGES N	- 18 680	- 18 680
DIVIDENDES N-1	32 708	32 491
DIVIDENDES N	- 32 820	- 32 708
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N-1	- 6 736 764	- 6 678 053
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES N	10 069 615	6 736 764
INTERETS COURUS N-1	- 7 273	- 380
INTERETS COURUS N	12 664	7 273
TOTAL	3 249 600	60 146

7.2.1- DECAISSEMENTS SUR AQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N-1	2 201 445	2 003 623
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES N	- 2 759 907	- 2 201 445
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N-1	24 771 070	23 893 483
IMMOBILISATIONS CORPORELLES N	- 25 495 696	- 24 771 070
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 79 763	- 29 496
TOTAL	-1 362 851	-1 104 905

7.2.2- ENCAISSEMENTS PROVENANTS DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	79 763	29 496
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CEDEES	- 79 763	- 29 496
PLUS VALUES SUR CESSIONS DES IMMOBILISATIONS	37 800	8 500
TOTAL	37 800	8 500

7.2.3- DECAISSEMENTS SUR ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
ACQUISITION PARTS CONTACT	-	- 250 000
ACQUISITION PARTS TOUTALU	- 300 000	-
ACQUISITION ACTIONS INNOV-ALLIANCE-TECH	- 150 000	-
TOTAL	- 450 000	- 250 000

7.2.4- ENCAISSEMENTS PROVENANTS D'AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
ENCAISSEMENTS / PRETS AU PERSONNEL	39 670	59 286
TOTAL	39 670	59 286

7.2.5- DECAISSEMENTS SUR AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N-1	157 458	174 358
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS N	- 147 570	- 157 458
DECAISSEMENTS SUR PRÊTS AU PERSONNEL	- 30 197	- 56 281
RECLASSEMENT EMPRUNT OBLIGATAIRE	4 000	4 000
TOTAL	- 16 309	- 35 381

7.3.1- VARIATION DES EMPRUNTS A COURT TERME

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N-1	- 3 700 971	- 4 841 121
CREDITS LIES AU CYCLE D'EXPLOITATION N	5 400 000	3 700 971
TOTAL	1 699 029	-1 140 150

7.3.2- DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
DIVIDENDES N-1	- 32 708	- 32 491
DIVIDENDES N	32 820	32 708
DIVIDENDES DECIDES EN N AU TITRE DE N-1	- 970 800	- 1 664 222
TOTAL	- 970 688	-1 664 005

7.3.3- VARIATION DES AUTRES CAPITAUX PROPRES (FONDS SOCIAL, SUBVENTION, ...)

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
AUTRES CAPITAUX PROPRES N-1	- 460 739	- 492 466
AUTRES CAPITAUX PROPRES N	606 245	460 739
ACTIONS RACHETEES N-1	171 425	171 485
ACTIONS RACHETEES N	- 171 425	- 171 425
AUTRES COMPLEMENT D'APPORT N-1	203 322	203 391
AUTRES COMPLEMENT D'APPORT N	- 203 322	- 203 323
TOTAL	145 506	- 31 599

7.3.4- VARIATION DES EMPRUNTS A MOYEN TERME

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N-1	- 652 142	-
EMPRUNTS A PLUS D'UN AN N	1 070 515	652 142
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N-1	- 118 572	- 55 556
ECHEANCES A MOINS D'UN AN N	286 032	118 572
TOTAL	585 833	715 158

NOTE -8- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39. Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la SIAME à savoir :

- La société « TOUTALU »,
- La société « CONTACT »,
- La société « ELECTRICA »,
- La société « PROSID »,
- La société « PROSID SUD »,
- La société « SNC »,
- La société « CAPROMET »,
- La société « LE RIDEAU METALLIQUE »,
- Monsieur Mohamed Hédi BEN AYED,
- La société « SITEL »,
- La société « SAS MAYTEL »,
- La société « LE MEUBLE », et
- La société « INNOV-ALLIANCE-TECH ».

Les informations objet de cette note se présentent ainsi :

- L'évolution des engagements résultant des opérations réalisées avec les parties liées entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 ;
- La nature et le volume des opérations réalisées courant l'exercice 2017.

8.1- EVOLUTION DES ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

En mTND

Société	Situation au 31/12/2017				Situation au 31/12/2016			
	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL	CLIENT	CCA	FOURNISSEUR	TOTAL
TOUTALU	10	410	- 348	72	199	390	- 441	148
CONTACT	-	639	-	639	-	118	-	118
ELECTRICA	908	50	- 112	846	930	39	- 19	950
PROSID	-	-	- 15	- 15	-	-	- 26	- 26
SNC	-	-	- 32	- 32	-	-	- 9	- 9
CAPROMET	3	-	-	3	3	-	-	3
LE RIDEAU METALLIQUE	-	-	-	-	-	-	- 70	- 70
M .H. BEN AYED	-	-	- 22	- 22	-	-	- 43	- 43
SITEL	86	-	-	86	85	-	-	85
SAS MAYTEL	-	141	-	141	-	116	-	116
IAT	-	21	-	21	-	-	-	-

8.2- NATURE ET VOLUME DES OPERATIONS REALISEES EN 2017

8.2.1- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE TOUTALU

a- TOUTALU - Autres actifs courants

Le compte courant « TOUTALU » présente un solde débiteur de 410 mTND au 31 décembre 2017. En 2017, la « SIAME » a facturé des frais de carburant pour 3mTND et des intérêts sur compte courant associé, au taux de 6% pour 17 mTND. TOUTALU n'arien réglé courant 2017.

b- TOUTALU - Fournisseur

Les achats réalisés en 2017 ont totalisé 940 mTND TTC. La « SIAME » a procédé au règlement de 1 033 mTND courant le même exercice.

c- TOUTALU - Client

Les ventes réalisées en 2017 ont totalisé 15 mTND TTC. « TOUTALU » a réglé 204 mTND courant le même exercice.

8.2.2- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CONTACT

a- CONTACT - Autres Actifs Courants

Les principales opérations enregistrées en 2017 se détaillent ainsi :

- La « SIAME » a comptabilisé des dividendes auprès de « CONTACT » pour 400 mTND ;
- La « SIAME » a alimenté le compte de « CONTACT » pour 200 mTND et a établi une note de débit pour 5 mTND qui correspond aux intérêts y afférents ;
- La « SIAME » a établi des notes de débit pour 16mTND ;
- La société « CONTACT » a réglé 100 mTND en 2017.

8.2.3- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE ELECTRICA

a- ELECTRICA - Client

La société « ELECTRICA » est une filiale de la « SIAME » chargée de la distribution des disjoncteurs et accessoires de branchement fabriqués par la « SIAME », ainsi que la commercialisation du complément de la gamme des produits Général Electric non intégrée par la « SIAME ». Il est à signaler que les conditions commerciales accordées à « ELECTRICA » sont similaires à celles accordées aux autres distributeurs de la « SIAME ». Le total des ventes TTC réalisées avec « ELECTRICA » en 2017 s'élève à 908 m TND. La société « ELECTRICA » a procédé au règlement de 930 m TND courant 2017. Le solde du compte client « ELECTRICA » s'élève au 31 décembre 2017 à 908 mT ND.

b- ELECTRICA - Fournisseur

Les achats réalisés auprès de la société « ELECTRICA », courant 2017, s'élèvent à 112 mTND TTC et se rapportent à des achats de matériel électrique.

La « SIAME » a procédé au règlement de 19mTND courant le même exercice.

c- ELECTRICA -Autres actifs courants

Ce compte a enregistré les mouvements suivants :

- Règlement par « ELECTRICA » des loyers antérieurs pour 37 mTND ; et
- Facturation d'un loyer du local sis au 34 rue Ali Darghouth-Tunis pour 40 mTND l'an ;
- La « SIAME » a établi une note de débit pour 8 mTND.

8.2.4- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PROSID

Les achats réalisés auprès de la société « PROSID », courant 2017, s'élèvent à 16 mTND TTC.

La « SIAME » a réglé 27 mTND de sa dette envers « PROSID » en 2017.

8.2.5- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE PROSID SUD

Les achats réalisés auprès de la société « PROSID SUD », courant 2017, s'élèvent à 2 mTND TTC.

La « SIAME » a réglé la totalité de sa dette en 2017.

8.2.6- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SNC

Les achats réalisés auprès de la société « SNC » courant 2017 s'élèvent à 24 mTND.

La « SIAME » a réglé 24 mTND de sa dette envers « SNC » en 2017 par deux traites non encore échues au 31 décembre 2017.

8.2.7- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE CAPROMET

Afin de consolider sa présence sur le marché Algérien, la « SIAME » a intégré la société « CAPROMET » dans son portefeuille des clients étrangers.

La créance envers la société « CAPROMET » s'élève au 31 décembre 2017 à 3 mTND.

8.2.8- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE LE RIDEAU METALLIQUE

Les achats réalisés auprès de la société « LE RIDEAU METALLIQUE », courant 2017, s'élèvent à 17 mTND TTC.

La SIAME a réglé la totalité de sa dette envers la société « LE RIDEAU METALLIQUE » en 2017.

8.2.9- OPERATIONS AVEC M. MOHAMED HEDI BEN AYED

La « SIAME » a conclu avec M. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. Les honoraires ont été fixés à 86 mTND TTC par an. Le solde s'élève au 31 décembre 2017 à 22 mTND.

8.2.10- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SITEL

La société « SIAME » a vendu des marchandises à la société « SITEL » pour un montant TTC de 16mTND.

La société « SITEL » a réglé 15 mTND de sa dette envers la « SIAME » en 2017

8.2.11- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE SAS MAYTEL

En 2017, la « SIAME » n'a rien encaissé au titre des dividendes des années antérieures.

Des dividendes pour respectivement 53 et 43 mTND au titre des exercices 2008 et 2011 ne sont pas encore encaissés par la « SIAME ».

La « SIAME » a comptabilisé un gain de change sur ces dividendes en devises pour 45 mTND.

8.2.12- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE LE MEUBLE

Les achats réalisés auprès de la société « LE MEUBLE», courant 2017, s'élèvent à 2mTND TTC. La SIAME a réglé la totalité de sa dette en 2017.

8.2.13- OPERATIONS AVEC LA SOCIETE IAT

La « SIAME » a facturé des frais de mission pris en charge pour 21 mTND.

NOTE -9- ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1- NANTISSEMENTS

- ✓ Nantissement de premier rang sur un matériel au profit de l'AMEN BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit de 2 000 000 TND totalement remboursé au 31 décembre 2017 ;
- ✓ Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété constituée par deux lots de terrains sis à la zone industrielle de GROMBALIA au profit de la BIAT, et ce, en contrepartie d'un crédit de 1 500 000 TND contracté en date du 8 mai 2009 et totalement remboursé au 31 décembre 2017 ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BIAT, et

ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 8 100 000 TND ;

- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible sur la propriété, objet du titre foncier n°643257 sise à GROMBALIA, d'une superficie globale de 19875 m² et nantissement du fonds de commerce et du matériels de l'usine au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits à court terme de la somme de 6 000 000 TND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang utile sur la totalité de la propriété sise à la zone industrielle de GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 au profit de la BANQUE DE TUNISIE, et ce, en contrepartie d'une enveloppe de crédits de gestion de la somme de 4 850 000 TND ;
- ✓ Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur les 15 875 parts indivises dans la propriété sise à GROMBALIA objet du titre foncier n°643257 et nantissement en 1^{er} rang sur l'ensemble du matériel à acquérir dans le cadre du programme d'investissement 2014-2016, au profit de ATTIJARI BANK, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 2 000 000 TND. Au 31 décembre 2017, seulement 1 660 mTND ont été débloqués avec un remboursement à hauteur de 303 mTND.

9.2- CAUTIONS SOLIDAIRES

- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de l'AMEN BANK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 1 260 000 TND, autorisé par le conseil n°134 du 08 mai 2013 ;
- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 000 TND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 000 TND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;
- ✓ La SIAME est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 000 TND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BANQUE DE L'HABITAT, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 000 TND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé par le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;

- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTIJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 000 TND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016 ;
- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 000 TND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017.

9.3- CAUTIONS BANCAIRES

Au 31 décembre 2017, le total des cautions bancaires s'élève à 4 129 103TND ventilé par banque comme suit :

BANQUE	DOUANE	STEG	FRS LOCAUX	EXPORT	TOTAL
BIAT	744 217	694 881	-	1 211 694	2 650 792
ATTIJARI BANK	608 310	-	-	-	608 310
AMEN BANK	154 690	251 964	9 000	-	415 654
BT	54 350	-	-	-	54 350
STB	128 020	-	-	20 977	148 997
BH	251 000	-	-	-	251 000
TOTAL	1 940 587	946 845	9 000	1 232 671	4 129 103

9.4- AUTRES ENGAGEMENTS

La société « SIAME » a ouvert auprès des établissements bancaires des lettres de crédit pour un montant de 1 427 729\$ soit un total converti de 3 546 337TND, qui se détaillent ainsi :

FOURNISSEUR		
	USD	TND
SUPREME	146 340	363 494
GANDT	41 200	102 337
HAINING	430 420	1 069 120
LS INDUSTRIAL	670 214	1 664 745
NINGBO	139 555	346 641
TOTAL	1 427 729	3 546 337

9.5- EFFETS ESCOMPTES ET NON ECHUS

Le montant des effets escomptés et non encore échus au 31 décembre 2017 s'élève à 5 347 810TND.

Rapport Général du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA »

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 02 juin 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société «SIAME» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **42 871 513 TND** et un bénéfice net de l'exercice de **1 701 418 TND**.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «SIAME» au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

La charge d'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2017 a été estimée à 227 mTND du fait que la société ait tenu compte de deux réinvestissements financiers devant être souscrits avant la date limite du 25 juin 2018 leur permettant ainsi de bénéficier de dégrèvement fiscal. A la date d'établissement de ce rapport, les attestations de libération et les déclarations d'investissement relatives à ces réinvestissements ne nous ont pas été communiquées.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1- Politique de provisionnement des Stocks

Les stocks de la société figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant brut de 15 606 733 TND, représentent le poste le plus important du bilan et sont composés essentiellement du stock de matières premières, de pièces composantes et des produits finis.

La société applique une politique de provisionnement basée sur le délai moyen de rotation spécifique à chaque catégorie de stock. Le montant de la provision déterminé en appliquant cette politique est par la suite ajusté au cas par cas pour tenir compte des stocks objet de marché en cours de réalisation ou de commandes à livrer courant l'exercice suivant.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'assistance à l'inventaire physique des stocks, le contrôle de la bonne application de la politique de provisionnement ainsi que l'obtention d'éléments probants suffisants et appropriés des ajustements opérés par la société.

2- Dépenses de recherche et développement

Dans le cadre de l'application de sa stratégie de fabrication de produits technologiques innovants, la société SIAME a capitalisé dans le cadre de ses activités de développement un total de 952 156 TND arrêté au 31 décembre 2017.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à la vérification que toutes les conditions de capitalisation des frais de développement ont été satisfaites à savoir :

- Le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou à ce procédé peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- La possibilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- L'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser, ou d'utiliser le nouveau produit ou procédé ;
- L'existence d'un marché potentiel pour ce produit ou ce procédé ou, s'il doit être utilisé au niveau interne et non pas vendu, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- Des ressources suffisantes existent, et leur disponibilité peut être démontrée, pour compléter le projet et commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

3- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élevant au 31 décembre 2017 à 29 486 996 TND, représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à la comptabilisation des revenus et notamment le rapprochement avec la base commerciale et la vérification du respect de la convention comptable de rattachement des charges aux produits.

Autre point

Le contrôle fiscal couvrant les exercices 2008 à 2011 s'est soldé en 2016 par un arrêté de taxation d'office pour un montant de 37 mTND. Cette taxation d'office a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis dont le jugement, rendu le 25 octobre 2017, a confirmé la décision de taxation d'office.

Par ailleurs, une notification au titre des exercices 2012 et 2013 portant sur un redressement total de 121 mTND, a été adressée à la « SIAME » le 20 juillet 2015. Aucune provision n'a été comptabilisée au titre de ces deux vérifications fiscales étant donné que tous les chefs de redressement ont été contestés. L'ajustement définitif devant être comptabilisé ne peut être déterminé avant la clôture définitive de ces deux vérifications fiscales.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement

rare, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes de contrôle interne de nature à impacter notre opinion.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 30 avril 2018
Le commissaire aux comptes
Adnène ZGHIDI
BDO TUNISIE

Rapport Spécial du commissaire aux comptes

Aux actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME SA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la société « SIAME SA » au titre de l'exercice 2017, nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport relatif à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Les conventions et/ou opérations réalisées en 2017 ainsi que celles autorisées antérieurement, et dont les effets se sont poursuivis au cours de cet exercice ont été réexaminées et autorisées par le conseil d'administration du 18 avril 2018.

Ces conventions et opérations se présentent comme suit :

A- Conventions et/ou opérations réalisées en 2017

A-1- Opérations avec la filiale « TOUTALU »

	En mTND			
	Solde 2016	Débit	Crédit	Solde 2017
TOUTALU	390	20	-	410

Le compte courant « TOUTALU » présente un solde débiteur de 410 mTND au 31 décembre 2017. En 2017, la « SIAME » a facturé des frais de carburant pour 3 mTND et des intérêts sur compte courant associé, au taux de 6% pour 17 mTND.

TOUTALU n'a rien réglé courant 2017.

A-2- Opérations avec la filiale « CONTACT »

	En mTND			
	Solde 2016	Débit	Crédit	Solde 2017
CONTACT	118	621	100	639

Les principales opérations enregistrées en 2017 se détaillent ainsi :

- La « SIAME » a comptabilisé des dividendes auprès de « CONTACT » pour 400 mTND ;
- La « SIAME » a alimenté le compte de « CONTACT » pour 200 mTND et a établi une note de débit pour 5 mTND qui correspond aux intérêts y afférents ;
- La « SIAME » a établi des notes de débit pour 16 mTND ;
- La société « CONTACT » a réglé 100 mTND en 2017.

A-3- Opérations avec la filiale « ELECTRICA »

	En mTND			
	Solde 2016	Débit	Crédit	Solde 2017
ELECTRICA	39	48	37	50

Ce compte a enregistré les mouvements suivants :

- Règlement par « ELECTRICA » des loyers antérieurs pour 37 mTND ; et
- Facturation d'un loyer du local sis au 34 rue Ali Darghouth-Tunis pour 40 mTND l'an ;
- La « SIAME » a établi une note de débit pour 8 mTND.

A-4- Opérations avec la filiale « IAT »

	En mTND			
	Solde 2016	Débit	Crédit	Solde 2017
IAT	-	21	-	21

La « SIAME » a facturé des frais de mission pris en charge pour 21 mTND.

A-5- Opérations avec l'actionnaire M. Mohamed Hédi Ben Ayed

	En mTND			
	Solde 2016	Débit	Crédit	Solde 2017
M .H. BEN AYED	- 43	107	86	- 22

La « SIAME » a conclu avec M. Mohamed Hédi Ben Ayed en sa qualité de conseiller en gestion, une convention d'assistance à la gestion et de participation aux actions de prospection et de développement de la société. Les honoraires ont été fixés à 86 mTND TTC par an. Le solde s'élève au 31 décembre 2017 à 22 mTND.

A-6- Cautions et avals

- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOUEITIENNE d'un aval pur et simple à hauteur du montant complémentaire de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 835 000 TND, autorisé par le conseil n°152 du 27 avril 2017.

B- Conventions déjà approuvées par les assemblées générales ordinaires antérieures et qui continuent à produire leurs effets en 2017 :

Les conventions relatives aux cautions données par la « SIAME » au profit de ses filiales et dont les effets se poursuivent en 2017 sont les suivantes :

- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de l'AMEN BANK d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit à moyen terme de 1 260 000 TND, autorisé par le conseil n°134 du 08 mai 2013 ;
- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIEENNE d'un aval pur et simple à hauteur de la totalité de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 165 000 TND, autorisé par le conseil n°140 du 28 mai 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la Banque de Tunisie, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 700 000 TND pour le compte de la filiale « SITEL », autorisé par le conseil d'administration n°144 du 09 novembre 2015 ;
- ✓ La SIAME est garante de la société « TOUTALU » au profit de la BANQUE DE L'HABITAT d'une caution solidaire, à hauteur de la totalité du montant du prêt, et ce, en contrepartie d'un crédit de consolidation s'élevant en principal à 805 000 TND, autorisé par le conseil n°143 du 26 aout 2015 ;
- ✓ La « SIAME » a donné solidairement son aval pur et simple pour toutes les valeurs, qui sont et pourront être négociées, au profit de la BANQUE DE L'HABITAT, pour garantir une enveloppe de crédits de gestion s'élevant à 560 000 TND au profit de la filiale « TOUTALU », autorisé le conseil d'administration n°145 du 28 décembre 2015 ;
- ✓ La SIAME est garante de la société « CONTACT » au profit de ATTJARI BANK d'une caution solidaire, pour garantir le remboursement d'une enveloppe de crédits de gestion d'un montant total de 500 000 TND, autorisé par le conseil n°147 du 26 avril 2016.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 IIS 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Votre conseil d'administration du 28 mai 2015 a fixé la rémunération et avantages du Président Directeur Général comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute avant toutes déductions au titre des retenues à la source de 153 043 TND servis sur 13 mensualités ;
 - Un intéressement proportionnel exprimé en pourcentage du résultat brut avant impôts. Le pourcentage est fixé par le conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice ;

- Une voiture de fonction ;
 - Un plan de retraite complémentaire souscrit auprès d'une compagnie d'assurance moyennant une cotisation patronale de 11% sur le salaire brut annuel payable mensuellement ;
 - Remboursement des frais de déplacement et de représentation mensuels sur présentation de pièces justificatives.
- Votre conseil d'administration du 18 avril 2018 a décidé de servir au Président Directeur Général, une prime d'intéressement brute de 80 000 TND.

C-2 Les obligations et engagements de la « SIAME » envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 se présentent comme suit (en TND) :

	Charges de l'exercice Passifs au 31/12/2017	
Avantages à court terme		
Salaires	153 043	-
Prime d'intéressement	77 000	100 000
Retraite complémentaire	17 835	4 459
Frais de déplacement	5 400	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Païement en actions	-	-
Total	253 278	104 459

En dehors des conventions et opérations ci-dessus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis le 30 avril 2018
 Le commissaire aux comptes
 Adnène ZGHIDI
 BDO TUNISIE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
PHENICIA SEED FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par le Conseil d'Administration de la société qui gère le fonds « PHENICIA SEED FUND », nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net, pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 5.114.145 dinars, y compris la perte de l'exercice s'élevant à 431.548 dinars.

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « PHENICIA SEED FUND » au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Durée de vie du fonds

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, soit le 19 septembre 2017 et que cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2017, sur la proposition du gestionnaire et avec l'accord des souscripteurs représentant 75% des parts « A » émises, cette durée a été prorogée d'une année, jusqu'au 19 septembre 2018. Par ailleurs, et vu que la liquidation du fonds avant cette échéance semble être difficile, le gestionnaire a l'intention de procéder à une deuxième demande de prorogation d'une année pour une maturité au 19 septembre 2019.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de Gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion du gestionnaire (Rapport aux souscripteurs) par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du gestionnaire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire

Les organes de direction de la société de gestion du fonds « ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS S.A », sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux souscripteurs du fonds sur proposition du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la prorogation de la durée de vie du fonds et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'ils ont l'intention de liquider le fonds.

Il incombe à la société de gestion de communiquer les informations prévues par le règlement intérieur aux souscripteurs des fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds « PHENICIA SEED FUND ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction de la société de gestion du fonds.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du fonds avec la réglementation en vigueur.

C.A.F Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI
Associé



Conseil Audit Formation CAF
Membre de Précooperatives Coopératives W.Ltd
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél: 216 71 160 090 / 71 963 900
Fax: 216 71 861 789

BILAN AU 31 DECEMBRE
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	2017	2016
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		5 351 384	5 828 978
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1-1	4 553 330	5 023 390
b - Obligations et valeurs assimilées	4-1-2	798 054	805 588
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		392	6 035
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	4-1-3	392	6 035
AC 3 - Créances d'exploitation	4-1-4	-	21 743
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		5 351 776	5 856 756
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-1-5	228 671	114 773
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-1-6	8 960	8 960
TOTAL PASSIF		237 631	123 733
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	4-1-7	6 739 483	6 926 813
a - Capital		8 209 750	8 427 000
b - Réserves non distribuables		(1 470 267)	(1 500 187)
CP 2 - Résultats Cumulés		(1 625 338)	(1 193 790)
a - Résultat net des exercices antérieurs		(1 193 790)	(938 760)
b - Résultat de l'exercice		(431 548)	(255 030)
ACTIF NET		5 114 145	5 733 023
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 351 776	5 856 756

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le 31 Décembre
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		10 052	15 467
a- Dividendes		-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	4-2-1	10 052	15 467
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	4-2-2	70	36
Total des revenus des placements		10 122	15 503
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	4-2-3	(252 219)	(261 630)
Revenu net des placements		(242 097)	(246 127)
PR 3 - Autres produits		1 598	1 579
CH 2 - Autres charges	4-2-4	(11 072)	(10 482)
Résultat d'exploitation		(251 571)	(255 030)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		(251 571)	(255 030)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Moins-values réalisées sur cession des titres	4-2-5	(179 977)	-
Résultat net de l'exercice		(431 548)	(255 030)

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE**

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	(401 628)	(15 354)
a - Résultat d'exploitation	(251 571)	(255 030)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	29 920	239 676
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(179 977)	-
d - Frais de négociation de titres	-	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(217 250)	-
a- Souscriptions		
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
b- Rachats		
Capital	(217 250)	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(618 878)	(15 354)
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	5 733 023	5 748 377
b - en fin d'exercice	5 114 145	5 733 023
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début d'exercice	9 927	9 927
b - en fin d'exercice*	9 927	9 927
VALEUR LIQUIDATIVE	515,175	577,518

« La valeur liquidative de la Part au 31/12/2017 est égale à 515,175 DT. La valeur liquidative calculée sur la base des Parts A uniquement est égale à 517,890, soit 63% du nominal de la Part A (826,101 DT) ».

Notes aux états financiers

Note 1. Présentation du fonds

(a) Présentation du fonds

Le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » est un fond commun de placement collectif. C'est un fonds d'amorçage régi par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

Le montant du fonds a été fixé à **9.927.000 DT**, divisé en **9.875 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **52 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le premier quart a été souscrit et libéré pour un montant de **2.513.000 DT**, divisé en **2.500 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **13 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le deuxième quart a été souscrit et libéré courant 2009 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour porter le montant libéré à un total de 5.026.000 DT.**

Le troisième quart a été souscrit et libéré courant 2010 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour porter le montant libéré à un total de 7.539.000 DT.**

L'appel du quatrième quart a été initié le 22 Décembre 2011 soit à hauteur de **2.513.000 DT**. Cet appel a été libéré à hauteur de 2.388.000 DT permettant d'atteindre un montant libéré de 9.927.000 DT. Cette dernière libération pouvant être détaillée par souscripteur comme suit :

- 125.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Lease ;
- 500.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Bank ;
- 425.000 DT au profit de la FPMEI (fonds géré par BPI France);
- 825.000 DT au profit de la Banque Européenne d'Investissement ;
- 250.000 DT au profit de l'Amen Bank ;
- 250.000 DT au profit de la Banque de l'Habitat ;
- 13.000 DT au profit de divers souscripteurs des parts B.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Désignation	Montant Souscrit et libéré Initialement	Montant Libéré en 2009	Montant Libéré en 2010	Montant Libéré en 2011	Cession 2011	Montant Libéré en 2012	Montant Libéré en 2013	Amt 2015	Amt 2017	Capital au 31/12/2017
Amen Bank	250 000	250 000	250 000	0	-	250 000	-	151 899	22 000	826 101
Arab Tunisian Bank	500 000	500 000	500 000	0	-	500 000	-	303 797	44 000	1 652 203
Arab Tunisian Lease	125 000	125 000	125 000	125 000	-	-	-	75 949	11 000	413 051
Banque Européenne d'Investissement	825 000	825 000	825 000	0	-	825 000	-	501 266	72 600	2 726 134
FPMEI	425 000	425 000	425 000	0	-	425 000	-	258 228	37 400	1 404 372
Banque de l'Habitat	250 000	250 000	250 000	0	-	250 000	-	151 899	22 000	826 101
GAT	125 000	125 000	125 000	0	-	-	-	56 962	8 250	309 788
Total Parts A	2 500 000	2 500 000	2 500 000	125 000	-	2 250 000	-	1 500 000	217 250	8 157 750
Alternative Capital Partners	7 000	9 000	6 000	-	3 000	8 000	11 000	-	-	44 000
Équipe de gestion	6 000	4 000	7 000	-	(3 000)	5 000	(11 000)	-	-	8 000
Total Parts B	13 000	13 000	13 000	-	-	13 000	-	-	-	52 000
Total Général des Parts A et B	2 513 000	2 513 000	2 513 000	125 000	-	2 263 000	-	1 500 000	217 250	8 209 750

Le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été levé en juillet 2007 pour une durée de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an. Il est à noter que le management a décidé de proroger la durée du fonds d'une année conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Courant 2017, les souscripteurs représentant 75% des parts A ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds d'une période d'une année, soit jusqu'au 19 septembre 2018.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du fonds

Le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes. Il intervient essentiellement pour :

- Exploiter les brevets d'invention;
- Achever l'étude technique et économique du projet;
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation, et/ou ;
- Achever le schéma de financement.

(c) Régime fiscal applicable au fonds « PHENICIA Seed Fund »

c-1) Pour les titulaires des parts

i) Souscripteurs des parts du fonds¹

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds d'amorçage sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds²

Les revenus provenant des parts du fonds d'amorçage sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus-values de cession des parts du fonds³

La plus-value provenant de la cession des parts du fonds d'amorçage est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

c-2) Impôt direct applicable au fonds

Selon l'article 1^{er} de la loi n°2005-58, les fonds d'amorçage n'ont pas la personnalité morale, ils sont en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt. De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

c-3) Impôt indirect applicable au fonds

De par la nature de son activité, le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » se trouve être non assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée.

(d) Rémunération du gestionnaire du fonds

La gestion du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,875% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,625% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(e) Rémunération du dépositaire du fonds

Le dépôt des actifs du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 TND HT.

¹ Articles 3 et 4 de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

² Article 2nd de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

³ Article 1^{er} de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers du fonds « **PHENICIA Seed Fund** », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêté des situations

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou

moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4. Notes explicatives des différentes rubriques des états financiers

4-1- Notes au bilan

4-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Les placements en actions et en valeurs assimilées, s'élèvent au 31 décembre 2017 à une valeur nette de 4.553.330 DT contre 5.023.390 DT au 31 décembre 2016 et sont détaillés comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
SANABIL MED	200 000	200 000
MAGALDIECASTING	950 000	950 000
SOTUFCA	900 000	900 000
AJIDO SA	206 000	206 000
TECFIBER	622 597	622 597
ADVANCED WEB SOLUTIONS	645 000	645 000
INDUSTRIES AGRO ALI ABID (I2A)	350 000	350 000
GLOBAL PAYMENT GATEWAY	450 000	450 000
ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	400 000	400 000
CYTOPHARMA	1 000 000	1 000 000
VIAMOBILE	-	499 980
Total Brut des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5 723 597	6 223 577
Dépréciation SOTUFCA	(225 000)	(224 998)
Dépréciation AJIDOO	(77 000)	(77 000)
Dépréciation SANABIL MED	(50 000)	(50 000)
Dépréciation TECFIBER	(254 017)	(255 190)
Dépréciation I2A	(87 500)	(86 922)
Dépréciation ADVANCED WEB SOLUTIONS	(258 000)	(258 000)
Dépréciation ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	(100 000)	(100 000)
Dépréciation VIAMOBILE	-	(35 280)
Dépréciation GLOBAL PAYMENT GATEWAY	-	(112 797)
Dépréciation MAGAL DIE CASTING	(118 750)	-
Total Dépréciations	(1 170 267)	(1 200 187)
Total Net des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 553 330	5 023 390

4-1-2- Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées du fonds, sont afférents à des placements en OCA et à des acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus à la date d'arrêt. Ils totalisent au 31 décembre 2017 une valeur nette de 798.054 DT contre 805.588 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
OCA AJIDOO	174 000	174 000
OCA I2A	450 000	450 000
OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	450 000	450 000
Total OCA	1 074 000	1 074 000
Dépréciation OCA AJIDOO	(75 000)	(75 000)
Dépréciation OCA I2A	(112 500)	(112 500)
Dépréciation OCA AAI	(112 500)	(112 500)
Total OCA net de dépréciation	(300 000)	(300 000)
Placements SICAV obligataires	24 054	31 588
Total	798 054	805 588

4-1-3- Disponibilités

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2017 à la somme de 392 DT contre la somme de 6.035 DT au 31 décembre 2016.

4-1-4- Créances d'exploitation

Figurent sous cet intitulé les créances afférentes aux rémunérations des OCA pouvant être détaillées comme suit :

Désignation	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Créance Intérêts OCA MAGAL DIE CASTING	-	21 743
Total Financement OCA	-	21 743

La relation **INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES ABID** a été admise en tant que société en règlement judiciaire en date du 7 janvier 2013 (loi n°95-35 du 17 avril 1995 relative aux sociétés en difficultés économiques) de ce fait aucun revenu ni aucune créance n'ont été constatés.

4-1-5- Opérateurs Créditeurs

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le gestionnaire du fonds pour 217.112 DT, envers les souscripteurs (compte courant souscripteur) pour 4.659 DT, envers le Conseil du Marché Financier à hauteur de 100 DT et envers le dépositaire du fonds pour 6.800 DT.

4-1-6- Autres créditeurs divers

Figurent sous cet intitulé, les charges à payer afférentes à la provision des honoraires du commissaire aux comptes pour 8.960 DT.

4-1-7- Capital

Au cours de l'année 2017 Le capital du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été diminué par remboursement du 2^{ème} amortissement des parts A.

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

Désignation	Capital au 31/12/2014		Amortissement du Capital 2017		Capital au 31/12/2017	
	Nombre de Parts	Montant	Pourcentage de la VN Amortie	Amortissement en 2017	Pourcentage de la VN Restante	Capital au 31/12/2017
Amen Bank	1 000	1 000 000	17,39%	173 899	82,61%	826 101
Arab Tunisian Bank	2 000	2 000 000	17,39%	347 797	82,61%	1 652 203
Arab Tunisian Lease	500	500 000	17,39%	86 949	82,61%	413 051
BEI	3 300	3 300 000	17,39%	573 866	82,61%	2 726 134
FPMEI	1 700	1 700 000	17,39%	295 628	82,61%	1 404 372
Banque de l'Habitat	1 000	1 000 000	17,39%	173 899	82,61%	826 101
GAT	375	375 000	17,39%	65 212	82,61%	309 788
Total Parts A	9 875	9 875 000		1 717 250		8 157 750
ACP	44	44 000	0%	-	100,00%	44 000
Équipe de gestion	8	8 000	0%	-	100,00%	8 000
Total Parts B	52	52 000		-		52 000
Total des Parts A et B	9 927	9 927 000		1 717 250		8 209 750

Les réserves non disponibles englobent la dépréciation sur titre de participation accusent au 31 décembre 2017 afférentes aux participations dans le capital de :

- Société SOTUFCA à hauteur de 225 000 DT
- Société AJIDOO à hauteur de 77 000 DT
- Société SANABIL MED à hauteur de 50 000 DT
- Société TECFIBER à hauteur de 254 017 DT

- Société I2A à hauteur de 87 500 DT
- Société ADVANCED WEB SOLUTIONS à hauteur de 258 000
- Société ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES à hauteur de 100 000
- Société Magal Die Casting à hauteur de 118 750 DT
- Société OCA AJIDOO à hauteur de 75 000 DT
- Société OCA I2A à hauteur de 112 500 DT ;
- Société OCA AAI à hauteur de 112 500 DT

4-2- Notes à l'état de résultat

4-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées

Les revenus des placements correspondent aux intérêts afférents aux dividendes et aux plus-values des actions SICAV ainsi qu'à la rémunération du fonds au titre des obligations convertibles en actions. Ils s'élèvent à 10.052 DT au 31 Décembre 2017 contre 15.467 DT au 31 décembre 2016.

4-2-2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 aux sommes respectives de 70 DT et de 36 DT.

4-2-3- Charges de gestion du fonds

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 252.219 DT au 31 décembre 2017 contre 261.630 DT au 31 décembre 2016.

Elles comprennent les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 181.631 DT (181.471 DT au 31 décembre 2016), à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 63.788 DT (65.839 DT au 31 décembre 2016) et la commission du dépositaire du fonds pour 6.800 DT (8.320 DT au 31 décembre 2016).

4-2-4- Autres charges

Figurent sous cet intitulé, les diverses charges affectées au fonds dont essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour 8.960 DT au 31 décembre 2017 (8.960 DT au 31 décembre 2016), des frais de courtage (1.602 DT au 31 décembre 2017 contre 10.368 DT au 31 décembre 2016) ainsi que les minimums de perception au titre des déclarations fiscales.

4-2-5- Moins-values réalisées sur cession des titres

Figure sous cet intitulé les moins-values sur cession de la participation au capital de la société VIAMOBILE SA qui a été concrétisée courant l'exercice 2017 pour un montant de 320.003 DT contre une valeur d'acquisition de 499.980 DT.

Note 5. Engagements hors bilan

Néant.